

<b>FISHERY AND AQUACULTURE COUNTRY PROFILES</b>	<b>Food and Agriculture Organization of the United Nations</b>	<b>FID/CP/CIV</b>
<b>PROFILS DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE PAR PAYS</b>	<b>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture</b>	 <b>Janvier 2008</b>
<b>PERFILES SOBRE LA PESCA Y LA ACUICULTURA POR PAÍSES</b>		

**Organización de las Naciones  
Unidas para la Agricultura y la  
Alimentación**

## **VUE GÉNÉRALE DU SECTEUR DES PÊCHES NATIONAL**

### **LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**

#### **1. INTRODUCTION**

L'économie ivoirienne est essentiellement basée sur l'agriculture avec des performances remarquables en production végétale (cacao, café, ananas, bananes, anacarde, coton, sucre, cultures vivrières, etc.) alors qu'elle présente des déficits chroniques en production animale d'élevage et en production halieutique. L'exploitation du pétrole est venue donner un souffle nouveau à l'économie dans un environnement de crises successives (économique, politique et militaire) depuis 1999.

##### **1.1 Données géographiques**

Située en Afrique de l'Ouest, le long du golfe de Guinée, entre 40°20 et 10°50 de latitude nord, la Côte d'Ivoire s'étend sur une superficie de 322.462 km<sup>2</sup>, soit 1 pour cent du continent africain. Elle est entourée par le Libéria et la Guinée à l'ouest, le Mali et le Burkina Faso au nord, le Ghana à l'est et l'océan Atlantique au sud. Elle est arrosée par quatre grands fleuves:

- Le Bandaman, entièrement ivoirien, dont les principaux affluents sont le Marahoué et le N'Zi, traverse le pays en son milieu sur 950 km et se jette dans l'océan Atlantique à Grand-Lahou. Au centre du pays, les barrages hydro-électriques construits en 1972 et 1976 sur ce fleuve ont donné respectivement naissance aux lacs de Kossou (600 km<sup>2</sup>) et de Taabo.
- La Comoé, longue de 900 km, prend sa source au Burkina Faso, et coule du nord au sud pour se jeter dans l'océan Atlantique, en suivant le tracé du cordon littoral au niveau de Bassam.
- Le Sassandra, de 650 km de long, dont les principaux affluents sont le Tiemba, le Bafing, le Lobo et le Davo, prend sa source en Guinée et coule d'ouest en est. Il a donné naissance au lac hydro-électrique de Buyo, d'environ 900 km<sup>2</sup> de superficie. Il rejoint l'océan Atlantique à Sassandra (ville de).
- Le Cavally, avec ses 600 km de long vient également de Guinée et sert de frontière naturelle avec le Libéria sur la plus grande partie de son cours.

La Côte d'Ivoire, malgré un littoral long de 550 km, dispose d'un plateau continental très étroit de 10 200 km<sup>2</sup> comparativement au Ghana voisin (20 000 km<sup>2</sup>) et au Sénégal (115 000 km<sup>2</sup>). Les fonds sont généralement plats, à l'exception du canyon du «trou sans fond» qui entaille le plateau continental devant Abidjan. Entre le littoral et l'isobathe des 50 m, quelques accidents rocheux existent à l'ouest. Par ailleurs, entre les isobathes

50 et 100 m, des bancs rocheux et des récifs, d'une hauteur d'environ 6 m, s'étendent parallèlement à la côte. La rupture de pente annonçant le début du talus continental se situe aux environs de l'isobathe 125 m. Le talus est très accidenté et découpé par de nombreux petits canyons. Les fonds du plateau continental sont vaseux à l'embouchure des fleuves et de nature sableuse ou sablo-vaseuse ailleurs. Ils sont propices au chalutage.

Les eaux superficielles du golfe de Guinée sont chaudes ( $t^{\circ} > 24^{\circ}\text{C}$ ) et relativement peu salées ( $S \text{ ‰} < 35 \text{ ‰}$ ) en raison des apports importants d'eau douce par les fleuves pendant les saisons humides. Les eaux profondes plus froides, plus salées et plus riches en éléments nutritifs viennent de l'Atlantique sud. La thermocline qui oscille verticalement en fonction des saisons, joue un rôle déterminant dans la distribution des espèces.

Au large des côtes de la Côte d'Ivoire et du Ghana, les eaux chaudes en surface disparaissent pendant la saison froide, entraînant également des remontées d'eaux profondes qui viennent fertiliser la couche d'eau supérieure. Les eaux du golfe de Guinée, flanquées de deux zones de forte productivité, au nord et au sud, sont très pauvres. Les upwellings saisonniers se produisent, pour la plupart de juillet à septembre, entre le Cap des palmes et le Cap des trois pointes au Ghana, d'autres moins intenses, ont lieu en décembre et janvier. Quelle que soit la saison, ils se déclenchent toujours de l'est vers l'ouest et sont plus forts le long des côtes ghanéennes, au voisinage du Cap des trois pointes.

La population ivoirienne était estimée, en 2005, à 19 800 000 habitants (avec un taux de croissance annuelle de 3,3 %) soit une densité de 61 habitants au  $\text{km}^2$  contre 48 habitants au  $\text{km}^2$  au dernier recensement de 1998 pour une population de 15 366 672 habitants. La population ivoirienne présente une grande diversité ethnique et une urbanisation croissante. La population urbaine est de 43 pour cent contre les 57 pour cent de personnes vivant en milieu rural. Une cinquantaine de groupes ethniques répartis en cinq principaux groupes (Akan, Krou, Voltaïque, Mandé nord et Mandé sud) vivent sur le territoire national. La communauté étrangère est estimée à 26 pour cent de la population totale. La population ivoirienne est très jeune avec 43 pour cent de moins de 15 ans.

## **2. DONNÉES RELATIVES AUX PÊCHES**

Le poisson est la principale source de protéines animales du consommateur ivoirien. La consommation per capita se situe entre 11 et 14 kg/habitant/an. La demande nationale en produits halieutiques reste donc forte et soutenue. Mais, les eaux maritimes ivoiriennes sont naturellement pauvres en raison de l'étroitesse du plateau continental et de la faiblesse des upwellings. Toutefois, depuis les années 1950, les pêches industrielles chalutière, sardinière et crevettière se sont développées. Elles sont soutenues par la pêche artisanale qui se pratique en mer, en lagune et en eaux continentales. L'aquaculture en eau douce et en lagune pénètre progressivement le monde agricole. Une position géographique avantageuse et une politique volontariste de développement de l'industrie halieutique ont contribué à l'implantation d'une industrie thonière dynamique faisant ainsi du port de pêche d'Abidjan le premier port thonier de la côte ouest africaine avant Tema (Ghana) et Dakar (Sénégal).

### **2.1 La politique sectorielle halieutique de la Côte d'Ivoire**

La Côte d'Ivoire a rapidement pris conscience de ses insuffisances dans le secteur des pêches et de sa responsabilité à satisfaire une demande intérieure toujours croissante. La politique sectorielle halieutique ivoirienne s'inscrit dans les grandes réformes institutionnelles et politiques des années 90. Les axes de politique s'inscrivent dans le plan directeur du développement agricole 1992-2015:

- Amélioration de la productivité et de la compétitivité,
- Recherche de l'autosuffisance alimentaire et de la sécurité alimentaire,
- Diversification,
- Développement des pêches maritimes et lagunaires par l'exploitation rationnelle de toutes les potentialités halieutiques, ainsi que la valorisation optimale des plans d'eau intérieurs par le développement de l'aquaculture.

Les axes se déclinent en plan d'action:

- Redéploiement de l'effort de pêche de la flottille nationale et relance de l'activité des ports secondaires,
- Assistance technique, administrative et fiscale aux opérateurs nationaux pour la création d'opérations de pêche dans les eaux des pays voisins avec lesquels la Côte d'Ivoire négociera des accords de pêche,
- Amélioration du contrôle des importations du poisson congelé par la recherche de l'adéquation de la satisfaction de la demande du marché intérieur (en simple complément d'apports nationaux),
- Poursuite de l'amélioration de l'environnement économique et financier des investisseurs privés par la création d'un fonds de bonification des emprunts des entreprises de pêche et des industries de transformation,
- Mise en place d'une structure opérationnelle de surveillance des pêches,
- Modernisation des moyens de production artisanaux et formation professionnelle des jeunes ivoiriens,
- Poursuite des efforts de l'État en matière de recherche halieutique, et en matière d'assistance et de promotion aux entreprises privées.

#### **Au niveau de la pêche continentale**

- Augmentation de la production par l'exploitation accrue d'espèces autres que le tilapia et l'amélioration des connaissances sur celles-ci,
- La promotion de la pêche continentale auprès des ivoiriens et l'intégration réelle des pêcheurs étrangers dans les pêcheries fluviolacustres.

#### **Au niveau de l'aquaculture**

- La mise au point et la vulgarisation de techniques améliorées sur le mâchoiron et le tilapia et les élevages associés, des essais d'élevage de nouvelles espèces aquacoles, dont notamment la crevette *Penaeus vanamei*,
- La mise en place d'une politique relative au régime foncier des plans d'eau, d'une politique d'amélioration de l'environnement économique de l'activité aquacole et d'amélioration de la collecte des données statistiques et d'un mécanisme douanier compensatoire sur les importations de poisson congelé,
- L'optimisation de l'alimentation des espèces de poissons d'élevage et l'amélioration du rendement de la pisciculture en étangs,
- La formation des formateurs, des aquaculteurs, le renforcement de l'encadrement et l'organisation de la profession,
- La poursuite de l'effort de l'État dans la maîtrise des connaissances sur la pathologie aquacole et des connaissances des marchés,
- La mise en place de microprojets.

En 2006, la lettre de politique du secteur de la pêche et de l'aquaculture qui s'inscrit dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement a défini quatre axes d'intervention: **(i)** l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire, **(ii)** l'amélioration de la formation et l'encadrement des jeunes, des femmes et des adultes motivés, **(iii)** l'appui aux organisations professionnelles, et **(iv)** l'amélioration et la décentralisation de la gestion des ressources halieutiques.

Un document de politique et de stratégies de pêche et d'aquaculture est en cours d'élaboration.

Enfin, pour répondre à la libéralisation du commerce international et rendre compétitives les conserveries ivoiriennes, le régime d'entreprise franche de transformation des produits halieutiques est institué depuis le 20 décembre 2005.

## 2.2 La production halieutique

La production ivoirienne de produits halieutiques est estimée à 43 532 tonnes (2005). La pêche artisanale représente 59 pour cent et la pêche industrielle 39 pour cent. La contribution de l'aquaculture reste très faible (Fig.1). Sur la période 2000-2005, les débarquements ont régulièrement baissé, passant de 81 523 tonnes (2000) à 43 532 tonnes (2005) soit une diminution de 47 pour cent (Tableau 2). La production nationale reste largement dominée par la pêche artisanale dont les principaux acteurs sont des pêcheurs étrangers ressortissants de la sous-région ouest africaine. Ceux-ci sont très sensibles aux problèmes de sécurité. Ainsi, l'ensemble de la production a été fortement perturbé par la situation d'insécurité qui prévaut depuis septembre 2002. De plus, la collecte des informations s'est avérée difficile sur les lacs de Kossou et de Buyo dont une partie se trouve sous l'influence de la rébellion. Les crises budgétaires ont amoindri les moyens de travail des administrations des pêches, limitant leurs capacités de collecte des informations. En définitive, les baisses de production pourraient ne pas être forcément liées à l'état des stocks.

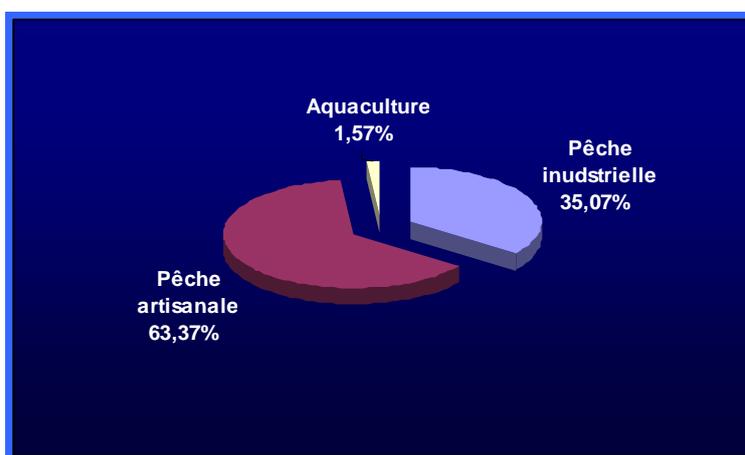


Figure 1: Contribution de chaque type de pêche à la production nationale

Tableau 2: Production halieutique ivoirienne (tonnes)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Pêche industrielle</b>	34 681	30 362	16 885	18 345	19 379	17 013
<b>Pêches artisanales</b>	45 642	45 642	53 211	50 559	35 019	25 653
<b>Aquaculture</b>	1 200	1 200	866	866	866	866
<b>Total</b>	81 523	77 204	70 962	69 770	55 264	43 532

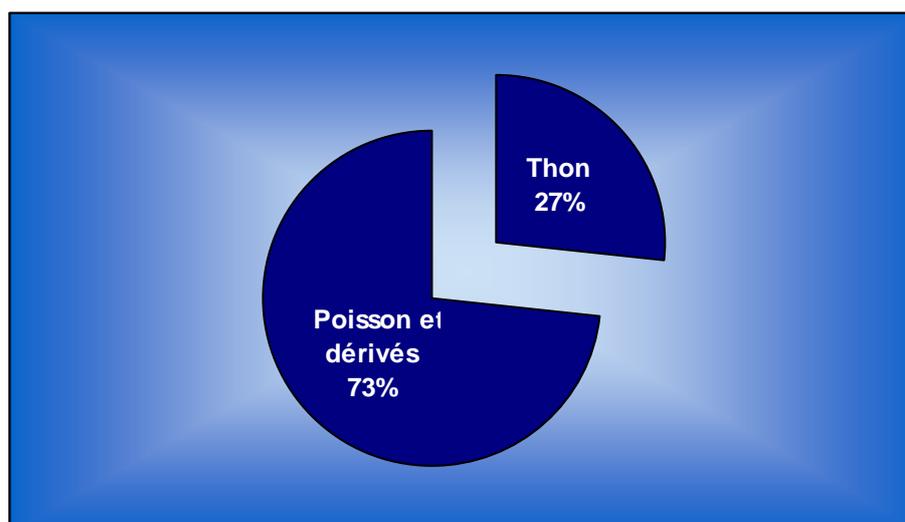
Source: Annuaire statistiques DPH.

Pour satisfaire la demande interne (consommation domestique et besoins des industries), il est recouru à l'importation.

## 2.3 Les importations

Les importations de poisson et produits dérivés connaissent des niveaux relativement importants. Le thon destiné aux conserveries représente plus du quart (Fig. 2). Sur la période 2000-2005, l'ensemble des importations connaît une progression de 8,5 pour

cent. Le thon importé recule de près de 14 pour cent alors que le poisson et les produits dérivés destinés à la consommation humaine augmentent de près de 20 pour cent.



**Figure 2:** Proportion des 2 principales composantes des produits halieutiques importés.

**Tableau 3 : Les importations (tonnes)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Poisson et dérivés	238 467	219 095	248 209	237 880	286 056	268 333

Source : Annuaire statistiques DPH.

Le poisson et les produits dérivés importés proviennent de plus de 50 pays dont les principaux sont la Mauritanie (36%), les Pays Bas (15%), la France (9,7%), le Maroc et le Sénégal (6%), le Belize, la Corée du Sud et la Guinée, 4% chacun.

Le thon importé provient essentiellement des activités des thoniers senneurs européens (français et espagnols) en activité dans l'ensemble de la sous-région et dans la ZEE de la Côte d'Ivoire et des thoniers ghanéens. Une partie du thon est transbordé et l'autre partie (plus de la moitié) alimente les trois unités industrielles de production de conserves (PFCI, SCODI et CATELLI).

**Tableau 4: Le thon importé (tonnes)**

Année	Thon importé	Thon transbordé	Thon destiné aux conserveries
2000	121 000	40 000 (33,1%)	81 000 (66,9%)
2001	111 000	42 211 (37,9%)	69 049 (62,1%)
2002	122 568	42 705 (34,8%)	79 863 (65,2%)
2003	130 836	58 422 (44,6%)	72 414 (55,4%)
2004	103 839	46 318 (49,6%)	57 521 (55,4%)
2005	97 870	44 150 (45%)	53 720 (55%)

Source : Annuaire statistiques DPH.

Une partie du thon débarqué est constituée de ce qu'il est convenu d'appeler le faux thon. Ce type de thon désigne le thon trop petit, trop salé ou abîmé ou les espèces voisines qui ne répondent pas aux normes exigées par les conserveries et qui sont donc refusées. Il est constitué d'albacores, de patudo, de listao, d'auxine, etc. Ce produit dont la proportion varie entre 6 et 14 pour cent (Tableau 5) vient alimenter le marché ivoirien des produits de la pêche destinés à la consommation humaine.

**Tableau 5: Proportion de «faux thon»**

Année	Total thon (t)	«Faux thon» (t)	%
2000	121 000	20 000	17
2001	111 000	15 000	14
2002	123 000	6 800	6
2003	131 000	14 000	11
2004	103 839	14 883	14,3
2005	97 870	8 407	8,6

Source: Annuaire statistiques DPH.

## 2.4 Les exportations

La Côte d'Ivoire exporte presque la totalité de sa production de conserves de thon sur le marché européen (Pays-Bas, France et Espagne). Une part très négligeable (5,7 t) se commercialise sur le marché ivoirien. Les autres produits d'exportation sont constitués de poissons, de crustacés et de mollusques (Tableau 6).

**Tableau 6: Les exportations de conserves et de produits halieutiques (tonnes)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Conserves</b>	58 471	106 282	121 982	120 346	64 575	29 369
<b>Autres (poissons, crustacés et mollusques)</b>	7 155	4 291	2 584	2 822	33 001	4 033
<b>Total</b>	<b>65 626</b>	<b>110 573</b>	<b>124 566</b>	<b>123 168</b>	<b>97 576</b>	<b>33 402</b>

Source: Annuaire statistiques DPH.

## 2.5 Les produits halieutiques destinés à la consommation humaine

Le poisson congelé destiné à la consommation humaine constitue la part la plus importante des importations, la satisfaction de la demande domestique des ménages étant une priorité des pouvoirs publics. La disponibilité apparente de produits halieutiques destinés à la consommation humaine est estimée à 278 463 tonnes (2005). Elle connaît un accroissement de 3,7 pour cent par rapport à 2004 (Tableau 7).

**Tableau 7: Disponibilité apparente de produits halieutiques**

Années	Production (1)	Exportation (2)	Importation (3)	Disponibilité apparente [(1)+(3)]-(2)	Consommation/population
2000	81 523	65 626	238 467	254 364	15,4
2001	77 204	110 573	219 095	185 726	10,9
2002	70 962	124 566	248 209	194 605	11,1
2003	69 770	123 168	237 880	184 482	10
2004	55 254	97 576	286 056	243 734	12,3
2005	43 532	33 402	268 333	278 463	12

L'écart entre la forte demande intérieure (consommation domestique des ménages, matières premières des industries thonières) et la production nationale tend à se creuser. Il est fonction de la demande des ménages. Le poisson est la protéine animale la plus accessible à la population et surtout aux couches de la population les plus défavorisées. Depuis la guerre, avec la coupure du pays en deux (zone nord et zone sud), les

importations d'animaux (bovins et ovins) de la zone sahélienne, qui équilibrent les besoins en viande, ont été fortement perturbées et le prix de la viande a augmenté de plus 75 pour cent. La Côte d'Ivoire demeure donc tributaire de l'extérieur pour la satisfaction de sa demande en produits à base de viande et produits halieutiques.

## 2.6 La balance commerciale des produits halieutiques

La forte demande ivoirienne des produits halieutiques a inévitablement une incidence sur la balance commerciale des produits halieutiques. Les tendances à la baisse de la production nationale et la dynamique de l'industrie thonière sont les deux facteurs déterminants de la balance commerciale des produits halieutiques.

### 2.6.1 La production nationale

La production nationale se caractérise par une tendance à la baisse amorcée depuis l'année 2001 et qui semble vouloir se prolonger durablement. Au niveau des prix à la criée pour les produits de la pêche industrielle, à part l'année exceptionnelle de 2002 (début de la guerre), les prix tendent également à diminuer, sauf pour les prix des produits de la pêche artisanale qui se maintiennent à des niveaux relativement élevés (Tableau 8).

Malgré une forte demande et un faible niveau de production, les prix à la criée ou «bord champ» restent relativement faibles. Cette situation paradoxale pourrait s'expliquer d'une part par la faiblesse du pouvoir d'achat du consommateur ivoirien (le taux de pauvreté est passé de 32 pour cent (1998) à 43 pour cent (2005)), et d'autre part par la composition spécifique des débarquements des chalutiers qui sont largement dominés par des espèces de faible valeur commerciale notamment la friture ordinaire ou *Brachydeuterus auritus* (18,3%), le rasoir ou *Ilisha africana* (9,2%). Les espèces dites nobles telles que le pageot ou *Pagellus bellottii* (10,3%), l'ombrine ou *Pseudotolithus sp* (9%), la Loche ou *Brotula barbata* (2,3%) sont faiblement représentées.

**Tableau 8: Tendances des prix des produits halieutiques (USD/kg)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Pêche chalutière (criée)</b>	0,686	0,796	0,838	0,72	0,614	0,654
<b>Pêche sardinière (criée)</b>	0,396	0,464	0,738	0,544	0,454	0,516
<b>Pêche artisanale (bord champ)</b>	0,922	0,788	1,028	1,022	0,87	1,032
<b>Aquaculture</b>	1,952	1,952	2,782	2,782	2,782	2,782
<b>Poisson importé CAF (hors thon)</b>	0,786	0,918	0,966	0,814	0,912	0,808

Source : Annuaire statistiques DPH.

Il en résulte une tendance à la baisse de la valeur de la production en rapport avec la baisse de la production et la stagnation des prix (Tableau 8).

**Tableau 9: Évolution de la valeur de la production nationale (USD)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Pêche industrielle</b>	23 441 110	16 216 738	13 100 914	10 799 144	9 483 264	9 379 710
<b>Pêches artisanales</b>	42 066 882	35 963 898	54 678 750	51 646 296	30 460 178	26 522 816
<b>Aquaculture</b>	2 343 508	2 343 508	2 408 904	2 408 904	2 408 904	2 408 904
<b>Total</b>	67 851 500	54 524 144	70 188 568	64 854 344	42 352 346	38 311 430

Source : Annuaire statistiques DPH.

## 2.6.2 Les importations

Les prix des produits importés sont relativement stables mais les quantités restent à des niveaux relativement élevés.

**Tableau 10: Évolution de la valeur des importations (USD)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Valeur des importations	187 442 632	200 983 914	239 716 212	193 870 784	260 966 866	214 492 990

Source: Annuaire statistiques DPH.

## 2.6.3 Les exportations

Le volume des exportations de conserves est un bon indicateur de la dynamique de l'industrie halieutique ivoirienne (Tableau 11). Toutefois, le mouvement des thoniers (débarquement et transbordement) est très sensible à l'environnement sécuritaire. Les événements de 1999 et de 2002 ont eu des incidences sur le coût des assurances et le temps de stationnement à quai. Les événements de 2002 ont fait baisser de 21 pour cent les quantités de thon débarqué au bénéfice des usines et 40,7 pour cent pour la valeur des exportations. Les troubles de novembre 2004 ont conduit à la fermeture momentanée de l'une des usines de traitement du thon (la SCODI). Il en est résulté une contraction de 51 pour cent de la valeur des exportations de conserves.

**Tableau 11: Évolution de la valeur des exportations (USD)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Conserves	187 740 430	250 734 188	206 329 756	122 228 726	209 680 496	102 529 214
Autres	12 092 244	10 209 808	5 396 090	6 390 428	33 533 460	6 374 782
Total	199 832 674	260 943 996	211 725 846	128 619 154	243 213 956	108 903 996

Source: Annuaire statistiques DPH.

## 2.6.4 La balance commerciale

Depuis l'année 2002, la balance commerciale des produits halieutiques connaît un déséquilibre défavorable et l'année 2005 enregistre le déficit record de près de 106 millions d'USD (Tableau 12). Ce déficit est creusé à la fois par le volume des importations et les contreperformances de l'industrie.

**Tableau 12: Évolution de la balance commerciale des produits halieutiques (USD)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Exportations	199 832 674	260 943 996	211 725 846	128 619 154	243 213 956	108 903 996
Importations	187 442 632	200 983 914	239 716 212	193 870 784	260 966 866	214 492 990
Balance	12 390 042	59 960 082	- 27 990 366	- 65 251 630	- 17 752 910	- 105 588 994

Source: Annuaire statistiques DPH.

L'économie halieutique ivoirienne s'essouffle en partie à cause de la guerre mais également à cause de l'environnement international. Le thon qui en est le principal produit d'exportation est fortement concurrencé sur le marché européen par le thon d'origine asiatique.

**Tableau 13: Récapitulatif des indicateurs de la pêche ivoirienne**

	Producti on en tonnes (2005)	Importatio ns en tonnes (2005)	Exportati ons en tonnes (2005)	Offre totale en tonnes (2005)	Offre par habitant kg/habitant (2005)
Poisson destiné à la consommation humaine	43 532	268 333	33 402	278 463	12
Poisson destiné aux conserveries		Thon importé en tonnes (2005)	Thon transbord é en tonnes (2005)	Thon usiné en tonnes (2005)	
		97 870	44 150	53 720	
Production de farine de poisson (t)	2 667				
<b>Nombre d'emplois (2004):</b> Emplois directs selon la littérature: 70 000, population dépendante: 400 000					
i) Secteur primaire (aquaculture comprise):	9 962*				
ii) Secteur secondaire (2004):	13 077				
Valeur brute de la production halieutique (2005)	38 311 430 USD				
Valeur des importations halieutiques (2005)	214 492 990 USD				
Valeur des exportations halieutiques (2005)	108 903 996 USD				

\* Les emplois dans le secteur primaire sont largement sous estimés.

### 3. LA STRUCTURE DU SECTEUR HALIEUTIQUE

La pêche ivoirienne comprend les trois composantes classiques: la pêche industrielle, la pêche artisanale et l'aquaculture.

#### 3.1 La pêche industrielle

La pêche industrielle est subdivisée en pêche industrielle chalutière, sardinière, thonière et crevettière. Elle a débuté en 1950 par l'introduction des premiers chaluts. De 1955 à 1968, la pêche sardinière, avec l'appui de la FAO, s'est progressivement développée. Des unités de pêche opèrent sous licence délivrée par les autorités ivoiriennes. La pauvreté naturelle des eaux maritimes ivoiriennes en ressources halieutiques limite la performance des unités de pêche (Fig.3).

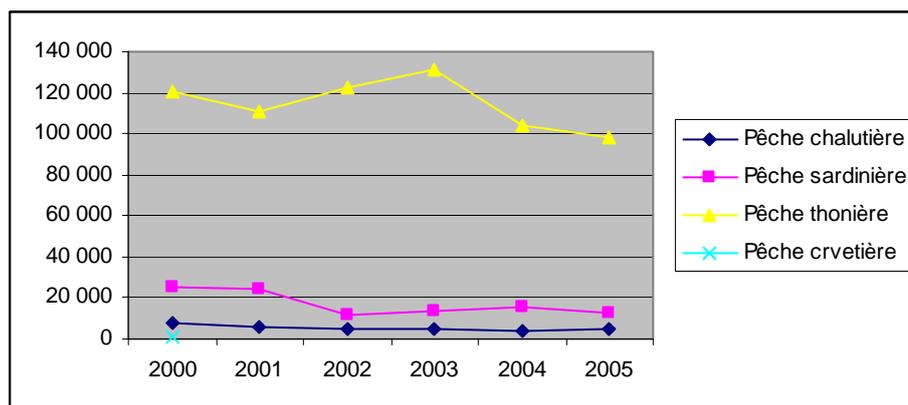


Figure 3: Les tendances des débarquements de la pêche industrielle.

### 3.1.1 La pêche chalutière

Sur la quarantaine d'espèces de poisson couramment enregistrées, une dizaine appartenant à 9 familles, totalise à elle seule plus de 80 pour cent des captures (Tableau 14).

Tableau 14: Principales espèces débarquées par les chalutiers

Familie	Espèce		% dans les captures (2005)
	Nom commun	Nom scientifique	
Polynemidae	Pelon ou friture	<i>Brachydeuterus auritus</i>	18,32
Sparidae	Pageot blanc	<i>Pagellus bellottii</i>	10,35
Clupeidae	Rasoir	<i>Ilisha africana</i>	9,19
Scianidae	Ombrine	<i>Pseudotolithus senegalensis</i>	9,03
Triglidae	Grondin	<i>Trigla sp.</i>	8,28
Clupeidae	Hareng	<i>Sardinella maderensis</i>	6,2
Carangidae	Plats-plats	<i>Chloroscombrus chrysurus</i>	6,04
Sphyraenidae	Brochet	<i>Sphyraena piscatorum</i>	4,49
Trichiuridae	Ceinture	<i>Trichurus lepturus</i>	3,81
Carangidae	Chinchard	<i>Decapterus punctatus</i>	3,27
Brotulidae	Loche	<i>Brotula barbata</i>	2,29
Polynemidae	Capitaine	<i>Galeoides decadactylus</i>	
Pomadasyidae	Carpe	<i>Pomadasys jubelini</i>	
Cynoglossidae	Sole	<i>Cynoglossus canariensis</i>	
		<i>Selene dorsalis</i>	
Dasyatidae	Raie perlée	<i>Dasyatis margarita</i>	

Les chalutiers basés au port de pêche d'Abidjan pêchent sur les fonds aux alentours. Ils évoluent sur les fonds sablo-vaseux de l'est à hauteur de Grand-Bassam et devant San Pédro à l'ouest. Ils opèrent généralement à l'intérieur de l'isobathe 50 m. La pêche est interdite à moins d'un mille des côtes (arrêté n° 31/MPA/DPML du 16 septembre 1983). Mais en pratique, cette interdiction est loin d'être respectée. Il en résulte des conflits fréquents avec la pêche artisanale.

Les navires effectuent des marées de 3 à 4 jours et travaillent toute l'année. Ils débarquent leur production au port de pêche d'Abidjan qui offre les infrastructures et les services les plus appropriés aux armements. La vente se fait à la criée. En 2000 et 2001, des débarquements de poisson ont été enregistrés au port de pêche de San-Pédro qui vient d'être mis en service. Et depuis, plus rien dans les statistiques. Il semble que la guerre intervenue en 2002 ait brusquement mis fin à la volonté des armateurs de se repositionner vers l'ouest ivoirien. En tout état de cause, le marché d'Abidjan est de loin le plus attrayant, le pouvoir d'achat y étant le plus élevé.

Le nombre de chalutiers en activité dans les eaux ivoiriennes s'est stabilisé à 20 navires depuis 1993. Ils ont pour caractéristiques:

- Longueur hors tout: entre 16 et 25 m (moyenne 22,4 m).
- Tonnage: entre 35 et 104 TJB (moyenne 56,8).
- Puissance motrice: entre 215 et 600 CV (moyenne 385,5).

Au cours de l'année 2005, un armement chinois (Lulu fishery) fort de 9 chalutiers neufs, dont le plus vieux a été construit en 2004, est venu rajeunir le parc chalutier ivoirien vétuste dont l'âge moyen se situe aux alentours de 34 ans (âge compris entre 10 et 40 ans).

Les navires sont équipés d'un radar, d'un sondeur, d'un gréement de pêche simple (un seul chalut est remorqué en pêche) et d'une cale à glace. Le maillage du cul de chalut serait de 45 à 67 mm (maille étirée). Un chalutier emploie environ 10 marins soit près de 290 emplois directs pour l'ensemble du parc chalutier. Les chalutiers ivoiriens enregistrent en moyenne 19 marées par an contre 44 pour les navires chinois avec des niveaux de rendement moyen qui se situent entre 8 484 kg/marée pour les premiers et 9 435 kg/marée pour les seconds.

### 3.1.2 La pêche sardinière

Sur les 23 espèces de poissons couramment répertoriées dans les captures des sardiniers, appartenant à 16 familles, 6 espèces contribuent pour 97 pour cent au débarquement (Tableau 15); l'espèce dominante étant *Sardinella aurita* (69,73%).

**Tableau 15: Principales espèces débarquées par les sardiniers**

Familie	Espèce		% dans les captures (2005)
	Nom commun	Nom scientifique	
Clupeidae	Sardine	<i>Sardinella aurita</i>	69,73
Polynemidae	Pelon ou friture	<i>Brachydeuterus auritus</i>	17,67
Scombridae	Maquereau	<i>Scomber japonicus</i>	3,65
Clupeidae	Hareng	<i>Sardinella maderensis</i>	2,81
Carangidae	Chinchard	<i>Decapterus punctatus</i>	1,68
Carangidae	Plats-plats	<i>Chloroscombrus chrysurus</i>	1,45
Clupeidae	Rasoir	<i>Ilisha africana</i>	
Sphyraenidae	Brochet	<i>Sphyraena piscatorum</i>	
Trichiuridae	Ceinture	<i>Trichurus lepturus</i>	
Polynemidae	Capitaine	<i>Galeoides decadactylus</i>	
Pomadasydae	Carpe	<i>Pomadasys jubelini</i>	
Dasyatidae	Raie	<i>Dasyatis margarita</i>	
Belonidae	Aiguillette	<i>Strongylura senegalensis</i>	
Clupeidae	Aoubé	<i>Ethmalosa fimbriata</i>	
Scombridae	Bonite	<i>Sarda sarda</i>	

Priacanthidae	Gros yeux	<i>Priacanthus arenatus</i>	
Carangidae	Hirondelle	<i>Lichia glauca</i>	
Carangidae	Japon	<i>Caranx carangus</i>	
Stromatidae	Mademoiselle	<i>Stromateus fiatola</i>	
Scianidae	Ombrine	<i>Pseudolithus senegalensis</i>	
Sparidae	Pageot	<i>Pagellus coupei</i>	
Carcharhinidae	Requin	<i>Carcharhinus sp.</i>	
Scombridae	Thonine	<i>Euthynnus alletteratus</i>	

Tout comme pour les chalutiers, le port de pêche d'Abidjan est leur seul port d'attache. En 2005, ils étaient 17 à avoir pris la mer. Les sardiniers construits en bois présentent les caractéristiques suivantes:

- Longueur hors tout: entre 19 et 28 m (moyenne 21 m).
- Tonnage: entre 49 et 113 TJB (moyenne 3456,8 TJB).
- Puissance motrice: entre 280 et 500 CV (moyenne 344 CV).
- Âge: entre 22 et 43 ans (moyenne 33 ans).

L'équipage d'un sardiner comptant en moyenne 24 personnes, le nombre d'emplois directs est estimé à 408.

Ils sont équipés d'un sondeur et d'un radar. Leur principale zone de pêche se trouve à l'est à la frontière du Ghana avec un rayon d'action limité à une centaine de milles. L'engin de pêche utilisé est la senne coulissante longue de 1 200 à 1 300 m avec une chute 50 à 70 m. À bord, les captures sont conservées dans des caisses avec de la glace en paillettes. Le nombre de marées par an est de 87 pour des apports moyens de 8 tonnes par marée. Les captures dont l'importance est liée à l'installation et à l'ampleur des upwellings connaissent une saisonnalité très marquée.

### 3.1.3 La pêche crevette

Bien que deux crevetiers soient répertoriés dans la liste de navires en activité au port de pêche, les statistiques ne laissent apparaître aucune trace de capture de crevettes. Les derniers débarquements enregistrés datent de l'année 2000 avec 1 314 tonnes.

### 3.1.4 La pêche thonière

La Côte d'Ivoire a signé, le 29 août 2002, un accord de pêche avec la Fédération japonaise des associations des coopératives de pêche au thon dans les eaux ivoiriennes. Mais cet accord n'a pas eu de suite, et les probabilités qu'ils en aient sont faibles dans la mesure où la flottille japonaise cherche à exploiter les calibres supérieurs de l'espèce ciblée, le patudo.

Les thoniers européens exercent leurs activités sous licence délivrée par les autorités ivoiriennes selon les termes de l'accord de pêche entre l'Union européenne et la République de Côte d'Ivoire. Le premier accord a été signé le 11 janvier 1991. Depuis cette date, l'accord est régi par des protocoles successifs, signés par les deux parties pour des périodes de trois ans. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2000, le quatrième protocole et sa prolongation fixe «les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévue par l'accord entre la Communauté européenne et la République de Côte d'Ivoire concernant la pêche au large de la côte». Le dernier protocole a été signé en 2007.

Le port d'Abidjan dispose d'avantages comparatifs (trois conserveries, des services, un chantier de réparation navale, la CARENA) par rapport aux deux autres ports thoniers de la sous-région (Dakar et Tema). Il est le premier port thonier et le premier producteur de conserves de thon de l'Afrique de l'Ouest. Toutefois, il faut relever que la Côte d'Ivoire ne possède aucun thonier battant pavillon ivoirien. Les thoniers européens, ghanéens et guinéens constituent les unités actives de la pêcherie thonière ivoirienne.

L'albacore demeure l'espèce dominante (Tableau 16). Les prises accessoires des thoniers sont constituées de: auxide (*Auxis thazard*), thonine (*Euthynnus alletteratus*), poisson banane (*Elagatis bipinnulata*), thon blanc (*Acanthocibium solandri*), marlin bleu (*Makaira nigricans*), voilier (*Istiophorus albicans*), baliste (*balistes* sp.) et barracuda (*Sphyraena barracuda*).

**Tableau 16: Principales espèces de thon capturées**

Familie	Espèce		% dans les captures 2002
	Nom commun	Nom scientifique	
Scombridae	Albacore	<i>Thunnus albacares</i>	47
	Patudo	<i>Thunnus obesus</i>	39
	Listao	<i>Katsuwonus pelamis</i>	14
	Germon	<i>Thunnus alalunga</i>	

En 2005, 27 thoniers dont 20 européens (11 espagnoles et 9 français), 3 senneurs et 2 canneurs ghanéens et 2 senneurs guinéens ont régulièrement fréquenté la zone économique exclusive de la Côte d'Ivoire. Les données relatives aux navires européens se présentent comme suit (Tableau 17).

**Tableau 17: Caractéristiques des thoniers européens**

Caractéristiques	Espagne	Moyenne	France	Moyenne
Nombre	11		9	
Âge	1968-1991	28 ans	1973-1991	24 ans
Longueur hors tout (m)	47,5-82,4	61 m	53,5-78,3	63 m
Puissance (CV)	1 650-4800	3 053 CV	2 400-4 200	3 253 CV
Tonnage (tjb)	367,9-1536	948 tjb	645,2-1 280,8	957 tjb
Capacité (m <sup>3</sup> )	650-1 900	1 038 m <sup>3</sup>	665-1 650	1 137 m <sup>3</sup>

Source: Projet Fish/2003/02.

Les français et les espagnols développent des stratégies de pêche légèrement différentes. Les captures françaises sont réalisées en grande partie sur banc libre alors que les captures espagnoles consistent en listao et patudo, sous des objets naturels ou artificiels faisant office de dispositifs de concentration de poisson ou DCP (Tableaux 18, 19 et 20).

**Tableau 18: Captures des trois espèces majeures selon les techniques de pêche**

Espèces	Française		Espagnole	
	Bancs libres (%)	DCP (%)	Bancs libres (%)	DCP (%)
Albacore	82	18	88	12
Listao	29	71	34	66
Patudo	16	84	33	67

Source : Projet Fish/2003/02.

Les captures présentent des profils qui varient selon les techniques privilégiées par les navires français et espagnols.

**Tableau 19: Captures françaises selon les deux techniques de pêche**

Années	DCP (%)	Bancs libres (%)
2000	18 263 (36,5)	31 834 (63,5)
2001	14 236 (29,1)	34 630 (70,9)
2002	16 027 (32,7)	33 025 (67,3)

Source: Projet Fish/2003/02.

**Tableau 20: Captures espagnoles selon les deux techniques de pêche**

Années	DCP (%)	Bancs libres (%)
2000	31 264 (51,9)	29 021 (48,1)
2001	28 971 (45,4)	34 782 (54,6)
2002	26 785 (45,4)	32 191 (54,6)

Source: Projet Fish/2003/02.

Au cours de l'année 2005, les navires français et espagnols ont effectué respectivement 46 marées totalisant 1 245 jours de mer et 68 marées pour 2 354 jours de mer. Les bateaux ghanéens et guinéens ont réalisé 12 marées pour 182 jours de mer. L'année 2005 a enregistré une baisse notable des activités des unités de pêche par rapport à 2004. Les navires guinéens et ghanéens connaissent une réduction de 60 pour cent de jours de mer contre respectivement 51,3 pour cent et 29,5 pour cent pour les navires français et espagnols. Les événements politiques intervenus vers la fin de l'année 2004 semblent en être la principale raison. Les navires français ont donc dû réduire de moitié leurs activités au port de pêche d'Abidjan.

L'origine des trois conserveries présentes en Côte d'Ivoire (Pêche et Froid Côte d'Ivoire, filiale de Pêche et Froid France, la SCODI, filiale de Saupiquet France et Castelli appartenant à un groupe italien) va influencer les mouvements du thon au port de pêche d'Abidjan. Les senneurs espagnols débarquent entre 25 et 30 pour cent de leurs captures à Abidjan, la grande partie est transbordée en Espagne pour alimenter leurs usines. En revanche, les senneurs français débarquent plus de 80 pour cent de leurs prises à Abidjan pour alimenter la SCODI et Pêche et Froid (Tableau 21).

**Tableau 21: Mouvement du thon selon la nationalité des senneurs**

Année	Senneurs espagnols		Senneurs français	
	Débar. %	Transb. %	Débar. %	Transb. %
2000	36,4	63,4	97,8	2,2
2001	34,7	65,3	73,9	26,1
2002	32,6	67,4	86,5	13,5
2003	24,9	75,1	87,4	12,6
2004	23,3	76,7	78,9	21,1

Source: Projet Fish/2003/02.

La proportion de «faux thon» sur les navires européens, estimée entre 3 et 6 pour cent, semble relever d'une stratégie de gestion des navires:

- La proportion de «faux thon» sur les navires européens est estimée entre 3 et 6 pour cent. Sur les thoniers français, la majeure partie du «faux thon» est concédée à l'équipage sous forme de «godaille» mais il semble que la tendance est de plafonner son volume entre 20 et 25 tonnes par an pour l'équipage et vendre le surplus au profit de l'armement.
- Les senneurs espagnols le transbordent sur cargo pour alimenter des conserveries en Espagne.

- Sur les navires ghanéens, le volume de «faux thon» atteindrait près de 40 pour cent. Sa vente à Abidjan permettrait de couvrir une partie du coût d'exploitation des navires et de disposer de l'argent liquide nécessaire à l'avitaillement.

C'est un produit de faible valeur marchande, très apprécié à Abidjan et consommé par les couches les plus défavorisées de la population. Il vient en appoint de la production de la pêche artisanale.

### 3.2 La pêche artisanale

La pêche artisanale se pratique en mer, en lagune et en eau continentale. Bien qu'elle soit la plus ancienne, elle demeure toujours mal connue. Les données la concernant sont soit parcellaires, soient peu fiables.

#### 3.2.1 La pêche artisanale maritime et lagunaire

La pêche artisanale maritime se pratique sur l'ensemble du littoral ivoirien, à l'intérieur des 2 milles marins du plateau continental. Les villes de Tabou, Grand-Béréby, San-Pédro, Sassandra, Fresco, Grand-Lahou, Jacquerville, Dabou dans la partie ouest et Abidjan, Grand-Bassam (Mondoukou, Moosou, Azuretti), Adiaké et Assinie représentent les principaux lieux de débarquement. Les engins et techniques de pêche aux cibles spécifiques sont très diversifiés.

- Les sennes tournantes pour la capture des petits pélagiques: sardine (*Sardinella aurita*) et hareng (*Sardinella maderensis*).
- Le filet maillant dérivant d'environ 2 500 mètres de longueur pour la capture des grands pélagiques migrateurs: bonite (*Sarda sarda*), thonine (*Euthynnus alletteratus*), voilier (*Istiophorus albicans*), marlin (*Makaira nigricans* et *Tetrapturus albidus*), espadon (*Xiphus gladius*) et divers requins (*Carcharhinus falciformis*, *Sphyrna zygaena*, *Sphyrna lewini*, *Isurus* spp). Ces filets capturent également les thons (*Thunnus albacares*, *Thunnus obesus*, *Euthynnus alletteratus*, *Katsuwonus pelamis*). Les raies (*Manta* spp.), les coryphènes (*Coryphena* sp.), les tortues (*Chelonia mydas*, *Dermochelys coriacea*) et les dauphins sont parfois enregistrés dans leurs prises.
- Les sennes de plage, longues de 1 000 m et à très petites mailles (10 mm maille étirée) sont peu sélectives.
- Le filet maillant pour la capture des espèces démersales.
- La palangrotte pour l'exploitation des fonds rocheux de l'ouest ivoirien et pour la capture d'espèces nobles: mérou (*Epinephelus* sp), dorade (*Dentex canariensis*), pageot rouge (*Dentex angolensis*), carpe rouge (*Lutjanus fulgens*), etc.
- Les captures de la pêche artisanale sont mal connues. Elles varient entre 13 000 et 20 000 tonnes dont plus de 80 pour cent sont constituées de petits pélagiques (*Sardinella aurita* et *Sardinella maderensis*).

La pêche maritime est dominée par les pêcheurs étrangers en provenance de la sous région ouest africaine (Tableau 22). Ils se répartissent entre les ghanéens (87,9%) et les libériens (11,88%), les ivoiriens et les autres nationalités représentant à peine 0,21 pour cent.

**Tableau 22: Pêcheurs par nationalité dans le Sud-ouest et à Grand Bassam**

	Ivoiriens	Ghanéens	Libériens	Autres	Totaux
Fresco		140		3	143
Grand-Bassam		421			421
Grand-Béréby		363	54		417
San-Pédro	2	1 127	65	3	1 197
Sassandra		1 694	153		1 847
Tabou		412	290	2	704
<b>Totaux</b>	<b>2</b>	<b>4 157</b>	<b>562</b>	<b>8</b>	<b>4 729</b>
<b>%</b>	<b>0,04</b>	<b>87,9</b>	<b>11,88</b>	<b>0,17</b>	<b>100</b>

Source: Bilan diagnostic BNETD.

L'essentiel des moyens de production est concentré dans la partie ouest notamment à Sassandra et à Grand-Lahou (Tableau 22). Le taux de motorisation des pirogues est relativement faible (22%) pour l'ensemble de la zone. Toutefois, les centres de production exclusivement maritime sont davantage motorisés (48,2%) avec une plus forte concentration de moteurs à Sassandra (50,4) et à Grand-Béréby (74%) où les équipages ghanéens utilisent de grandes pirogues pour franchir la barre.

En revanche, dans les centres de production (Grand-Lahou, Fresco et Grand-Bassam) où la pêche maritime et la pêche lagunaire cohabitent, le taux de motorisation est faible (6%). Pour pêcher en lagune, habituellement, les petites pirogues monoxyles propulsées à la pagaie sont utilisées. En outre, en mer et en lagune, le déroulement et le halage des sennes de plage n'exige normalement pas un moteur. La force humaine continue de demeurer la seule source d'énergie.

Les engins dominants restent les filets avec une forte concentration à Sassandra et à Grand-Lahou et les hameçons pour pêcher les poissons dans les zones rocheuses de l'ouest notamment à San-Pédro. Une part importante des captures de Sassandra, constituées surtout de petits pélagiques, se commercialise fumée.

**Tableau 23: Moyens de production de la pêche maritime artisanale (2004)**

LOCALITÉ	FILET	PIROGUE	MOTEUR	LIGNE	HAMEÇON	FUMOIR	CLAIE	NASSE
Fresco	387	73	13	312		304		
Grand-Bassam		100	11			225		
Grand-Béréby	686	104	77	205	945	408	49	
Grand-Lahou	3 006	714	29			1 215	70	163
Sassandra	1 480	222	112	451	150 000	2 105	1 034	
San-Pédro	221	84	35	350	17 500	729	105	
Tabou	146	133	38	1 200	4 350	1 560	108	
<b>TOTAL</b>	<b>5 926</b>	<b>1 430</b>	<b>315</b>	<b>2 518</b>	<b>172 795</b>	<b>6 546</b>	<b>1 366</b>	<b>163</b>

Source: Projet Fish/2003/02.

Les principaux points de débarquement de la pêche maritime sont:

**Tableau 24: Points de débarquement de la pêche artisanale maritime (2005)**

Localité	Production (tonnes)
Abidjan	7 650
San-Pédro	774
Sassandra	2 849
Grand-Béréby	284
Tabou	623
Fresco	436

Source: Projet Fish/2003/02.

À Fresco, une partie de la pêche est exercée en lagune.

Les 1 200 km<sup>2</sup> de lagune que totalise la Côte d'Ivoire se déclinent en plusieurs complexes lagunaires qui s'étendent tout le long du littoral. Ce sont:

- Le complexe de la lagune Aby (424 km<sup>2</sup>, situé à l'est, à la frontière avec le Ghana) qui comprend la lagune Aby et la lagune Ehy;
- Le complexe de la lagune Ebrié (556 km<sup>2</sup>) qui couvre une partie importante du littoral (de Grand-Bassam à l'est au parc national d'Azagny à l'ouest) ;
- La lagune de Grand-Lahou;
- La lagune N'gni, située dans la localité de Fresco.

Les ressources lagunaires sont essentiellement composées de tilapia (*Tilapia guineensis* et *T. zilli*), d'ethmalose (*Ethmalosa fimbriata*), de mâchoiron (*Chrysichthys nigrodigitatus*, *C. vellifer*, *C. auratus*), de crevettes juvéniles (*P. duorarum notialis*), de crabe nageur (*Callinectes amnicola*) et de crabe terrestre (*Cardiosoma armatum*).

Les engins et techniques de capture en usage sont diversifiés: éperviers, nasses, palangres de fond, filets maillants, filets tournants, sennes de plage, sennes «syndicat», bambou, filets à crevettes, balances, etc. (Tableau 25).

**Tableau 25: Moyens de production en pêche artisanale lagunaire**

LOCALITÉ	FILET	PIROGUE	MOTEUR	LIGNE	FUMOIR	CLAIE	NASSE
Adiaké	1 714	1 028			6 646		
Dabou		2 025					
Fresco	387	73	13	312	304		
Grand-Bassam		100	11		225		
Grand-Lahou	3 006	714	29		1 215	70	163
<b>TOTAL</b>	<b>5 107</b>	<b>3 940</b>	<b>53</b>	<b>312</b>	<b>8 390</b>	<b>70</b>	<b>163</b>

Source: Projet Fish/2003/02.

En général, la pêche lagunaire est une pêche individuelle faite avec des pirogues monoxyles propulsées à la pagaie. La pêche collective à la senne (filets «Aly» et «Syndicat») reste concentrée en lagune Aby avec l'ethmalose pour principale cible.

Les acteurs de la pêche lagunaire sont estimés à 10 307 répartis entre pêcheurs (5 722), fumeuses (2 602), mareyeurs (858) et commerçants (1 125). En absence d'enquêtes précises, ces dernières années, il est à penser que ces indicateurs sont largement en dessous de la réalité.

À titre indicatif, les principaux points de débarquement des produits de la pêche lagunaire en 2005 sont: Adiaké (7 907 tonnes), Grand-Lahou (520 tonnes) et Fresco (5 tonnes). Les données de Dabou et de Jacquville ne sont pas disponibles.

Parfois, les données agrégées de la pêche maritime et lagunaire ne consentent pas une analyse différenciée des deux types de pêche.

### 3.2.2 Pêche artisanale continentale

La Côte d'Ivoire compte 1 760 km<sup>2</sup> de lacs artificiels résultant des barrages hydro-électriques (Ayamé 1 et 2, Kossou, Taabo, Buyo et Fayé) et de barrages hydro-agricoles et 3 000 km de fleuves et rivières. Ces espaces fluvio-lacustres ont généré d'intenses activités halieutiques. Malgré la diversité des milieux, les Cichlidae (*Oreochromis niloticus*, *Sarotherodon* spp., *Tilapia zilli*, *Hemichromis* spp.), les Ostéoglossidae (*Heterotis niloticus*), les Bagridae (*Chrysichthys* spp.) et les Clariidae (*Clarias* spp., *Heterobranchus* spp.) représentent plus de 88 pour cent des captures.

La guerre a rendu inaccessible les zones de pêche continentale notamment une partie des lacs de Kossou, de Buyo et les lacs, les fleuves et rivières de la partie nord où les administrations ont cessé d'exister depuis septembre 2002. En conséquence, les données relatives à la pêcherie fluvio-lacustre ont un caractère indicatif et sont largement sous-estimées. Le nombre d'acteurs évalué à 1 296 comprend 866 pêcheurs, 212 commerçants et 218 mareyeurs.

La production de la pêche continentale débarquée essentiellement par les filets maillants est estimée à 4 856 tonnes (2005) répartie comme suit:

**Tableau 26: Production continentale par localité**

Localités	Production (t)
Buyo	1 155
Duékoué	1 070
Guessabo	192
Guiglo	323
Issia	998
Soubré	1 119
Total	<b>4 857</b>

Source: Projet Fish/2003/02.

### 3.3 L'aquaculture

La forte demande de poisson de consommation domestique et la faible capacité nationale à la satisfaire ont concouru à positionner l'aquaculture comme une des réponses à cette problématique. Diverses initiatives ont été prises au niveau de la recherche scientifique et de l'administration des pêches pour promouvoir l'aquaculture. Un ensemble de matériel biologique a été identifié et testé par la recherche. Ainsi, les espèces «piscicoles» à forte potentialité zootechnique se répartissent selon les milieux d'élevage comme indiqué ci-dessous:

- en lagune: *Oreochromis niloticus*, *Oreochromis aureus* et *Chrysichthys nigrodigitatus*,
- en eau douce: *Oreochromis niloticus*, *Heterobranchus longifilis*, *Clarias gariepinus*.

Grâce au projet de développement de la pisciculture en milieu rural (1977-1991) qui s'est efforcé pendant 14 ans de vulgariser l'élevage du poisson (*Oreochromis niloticus*) en milieu rural, la pisciculture en eau douce est la plus répandue. Elle assure 62 pour cent de la production aquacole nationale (Tableau 27).

**Tableau 27: Production aquacole**

Milieu d'élevage	2003	2004
Aquaculture d'eau douce	534	534
Aquaculture lagunaire	331	331
<b>Total</b>	<b>865</b>	<b>865</b>

Source: Projet Fish/2003/02.

L'aquaculture en lagune a bénéficié de l'appui du projet de développement de l'aquaculture lagunaire avec comme matériel biologique le mâchoiron et le tilapia.

La rentabilité de l'aquaculture a incité quelques privés à s'y investir. Mais parfois, des problèmes techniques et organisationnels ont compromis la poursuite de l'expérience. Toutefois, certaines entreprises ont pu se maintenir: N'CARP (Nouvelle compagnie africaine de production de poisson), SAP la Mé (Société agro-pastoral) et SOAP (Société africaine de pisciculture).

Le développement de l'aquaculture de silure (*Heterobranchus longifilis*) avait commencé à s'imposer et à prospérer dans l'ouest du pays avec le projet BAD-Ouest lorsque la guerre a éclaté en 2002. Les éclosiers de Man et de Bouaké ont été saccagés.

L'intégration de l'aquaculture dans le système de production agricole ivoirien demeure un défi à relever pour étendre les superficies et accroître la production. Trop souvent, l'aspect ludique de l'activité prend le pas sur ses potentialités à contribuer à l'amélioration des revenus en milieu rural et périurbain.

### **3.4 Organisations professionnelles et communautés de pêche**

Les unités de pêche industrielle (chalutiers et sardiniers) sont de véritables entreprises dont les propriétaires, les armateurs, se sont constitués en syndicat d'armateurs de la pêche fraîche. Leurs principaux interlocuteurs sont les autorités portuaires et les administrations. Malgré l'existence de nombreuses coopératives (coopératives de mareyeurs de pêche fraîche chalutière, coopératives de pêche fraîche sardinière, coopératives de mareyeurs de faux thon) marquées par le fort individualisme des opérateurs privés (ces structures sont trop souvent inopérantes), il est constaté que la structuration du milieu professionnel est faible.

Toutefois, des collectifs professionnels présentant une grande cohésion se mettent rapidement en place à la faveur de situation ponctuelle pour initier et prendre en charge des dossiers de défense des intérêts communs de leur profession. On peut citer le cas des trois conserveurs (requête d'obtention du statut de point franc), les consignataires de navires (suivi et contrôle des chargements dans la gestion portuaire).

Au niveau de la pêche artisanale (maritime, lagunaire et continentale) et de l'aquaculture, la notion de communauté de pêche semble indiquée pour les désigner. Les communautés de pêche fonctionnent sur la base de logiques socioculturelles et économiques très précises:

- **Communautés de pêche maritime:** elles sont constituées de populations originaires principalement du Ghana, du Libéria, du Bénin, du Togo et du Sénégal, les ivoiriens étant pratiquement absents. Elles sont spécialisées dans l'un ou l'autre engin de pêche. En fonction de l'espèce et de la technique de pêche, elles peuvent être concentrées en un endroit (cas des libériens dans l'ouest) ou dispersés sur l'ensemble du territoire (cas des ghanéens, béninois et togolais). Leur mode de vie et de travail est essentiellement communautariste c'est-à-dire que les membres de la communauté partagent les mêmes valeurs et normes sociales. Ainsi, l'unicité de langue et de culture sert de ciment pour l'expression de la solidarité, de la fraternité et le renforcement de la cohésion du groupe dans le pays d'accueil. Les liens intracommunautaires sont très forts (existence d'associations et de mutuelles

d'entraide) alors que les rapports intercommunautaires sont très faibles voire conflictuels. Sur les sites de production, on observe une juxtaposition de communautés de pêche ayant des rapports «civilisés» mais très distants. Les migrations s'organisent à partir d'une région du pays d'origine. Les équipages des unités de pêche (pêche collective) sont recrutés dans les villages d'origine sur une base familiale ou d'engagement légitimé par la collectivité afin de préserver la cohésion du groupe. En retour, le paiement de l'équipage se fait également au village à la fin du contrat. Les femmes des pêcheurs membres de l'unité de pêche jouent un rôle important en aval de la production notamment pour le fumage et la commercialisation des produits de la pêche.

- **Communautés de pêche lagunaire:** À la différence de l'environnement maritime, les communautés de pêche lagunaire comprennent une proportion relativement importante de nationaux. Les villages riverains des lagunes ont longtemps vécu de la pêche avant que la surexploitation des ressources halieutiques, l'école et les cultures de rente (café, cacao, palmier à huile, hévéa) ne viennent l'éclipser. La population de chaque village constitue une communauté de pêche qui se sent solidaire des autres villages avec lesquels elle partage les mêmes coutumes et modes de vie. Les populations ont tendance à affirmer leur autorité sur les eaux en qualité de propriétaires de l'espace lagunaire, celui-ci étant considéré comme le prolongement des terres du village. En lagune de Grand-Lahou par exemple, cette appropriation est tellement ancrée que la lagune est compartimentée et des portions entières appartiennent à des familles qui y organisent les activités de pêche (installation des pêcheurs et perception de redevances). Les populations riveraines sont convaincues que leur installation historique sur les bords de la lagune leur confère une certaine légitimité et un titre de propriété de fait comme sur la terre ferme.
- **Communautés de pêche continentale:** la pêche continentale offre la configuration la plus complexe avec une juxtaposition de communautés de pêche autochtones et de communautés de pêche étrangères qui entretiennent trop souvent des rapports conflictuels. Les nationaux initialement agriculteurs, en manifestant, ces dernières années (1990), un intérêt croissant pour la pêche continentale découvrent un espace déjà investi par les pêcheurs migrants en majorité originaire du Mali. Le terme Bozo bien que désignant les pêcheurs du delta du Niger est apparu comme générique. Il inclut par exemple les Somono également originaires du Mali. La communauté Bozo est donc composite. Les pêcheurs vivent dans des campements isolés et forment un milieu social homogène partageant la même culture et le même mode de vie. Ils ont un niveau de savoir-faire très élevé ce qui leur confère un haut niveau de performance que les nationaux aux compétences limitées jaloussent. Les différends au sein des communautés Bozo sont réglés par les anciens selon la tradition. Ainsi, l'image d'une communauté soudée et solidaire est préservée. Les pêcheurs sont très mobiles et migrent en fonction de la disponibilité du poisson. Ils se déplacent d'un plan d'eau à un autre ou retournent saisonnièrement au pays pendant les périodes de semis.

Les pêcheurs nationaux vivent dans des villages bien identifiés comme sites habités. Ils sont organisés autour d'un chef de village et d'un chef de terre avec des notables qui veillent au fonctionnement de la collectivité villageoise. La majorité des villages riverains ont été réinstallés à la suite de leur abandon et se trouvent parfois très éloignés du lac. Pour exercer la pêche, ils sont dans l'obligation de créer des campements sur les lieux de pêche tout en gardant des liens avec le village où s'exercent les activités politiques et administratives. Assez régulièrement, ils retournent au village soit pour prendre part à des activités associatives (réunion, activités festives, etc.) soit pour participer à des mariages ou funérailles. Les campements ne remplissant qu'une fonction productive, les pêcheurs doivent apporter, par des cotisations, leur contribution au développement du village (construction d'écoles, de dispensaires, etc.), ce que ne font pas très souvent les pêcheurs non nationaux.

Dans la pêche artisanale ivoirienne, le concept de communauté de pêche monolithique caractérisée par un destin commun (vivre ensemble, travailler ensemble, défendre des intérêts communs, partager les mêmes normes sociales, etc.) reste toujours un projet à réaliser. La réalité est l'existence de plusieurs communautés aux intérêts divergents, renfermées sur elles-mêmes. La mise en place d'organisations des acteurs de la pêche (pêcheurs, mareyeurs, commerçants, etc.) reflétant la diversité des communautés a toujours constitué un défi à relever, ce qui explique l'inexistence d'organisations de pêcheurs aptes à participer et à peser significativement sur la gestion des pêcheries. En raison de la sensibilité des communautés de pêche aux questions d'insécurité, celle-ci apparaît comme un paramètre déterminant pour la mise en place d'une stratégie d'intégration des communautés de pêche.

#### **4. UTILISATION APRÈS CAPTURE**

**Le poisson ivoirien est essentiellement destiné à la consommation humaine. Il est vendu frais, conditionné sur glace ou transformé, très souvent fumé.**

##### **4.1 Ports et infrastructures**

La Côte d'Ivoire dispose de 2 ports de pêche, Abidjan et San-Pédro. Le Port autonome d'Abidjan (PAA) est la structure majeure. Le port de pêche offre plus de 1 000 m de quai, 2 100 m<sup>2</sup> de terre-pleins pour la réparation des filets de pêche, 7 500 m<sup>2</sup> de halle de criée et divers services (eau potable, électricité, gas-oil, entrepôts frigorifiques, deux conserveries sur les trois existantes, une fabrique de glace, etc.). Le port de San-Pédro est secondaire et de dimension plus modeste. Toutefois, des efforts sont faits pour le doter d'infrastructures viables pour soutenir le développement d'une pêche industrielle et artisanale maritime locale.

La Côte d'Ivoire dispose d'un chantier naval (CARENA). Il fait partie des avantages comparatifs d'Abidjan sur les ports concurrents (Dakar et Tema) et constitue pour les opérateurs une solide garantie de pouvoir faire face aux problèmes d'exploitation de leurs navires.

La construction du laboratoire d'hygiène alimentaire et d'agro-industrie et du laboratoire de pathologie aquacole vient soutenir la volonté de mettre sur le marché local et à l'exportation des produits de consommation conformes aux normes admises et qui préservent la santé du consommateur.

L'industrie thonière ivoirienne repose sur les activités des trois conserveries: Pêche et Froid Côte d'Ivoire, filiale de Pêche et Froid France, la SCODI, filiale de Saupiquet France et Castelli. Les sous-produits de l'activité industrielle sont recyclés par l'usine Real qui fabrique la farine de poisson destinée à servir de matière première aux fabricants d'aliments pour animaux.

Deux établissements: Éts FARES DAVID et COTOA assurent la vente de matériel et accessoires de pêche.

En plus des trois gestionnaires d'entrepôts frigorifiques, on dénombre une cinquantaine de sociétés commerciales pour le poisson congelé d'importation.

Enfin, l'activité de fumage de poisson (fours de diverses formes) est très importante. Elle absorbe une grande partie des captures de la pêche fraîche sardinière mais également une partie du poisson congelé importé.

## 4.2 Utilisation des produits de la pêche

Outre le thon et les sous-produits des industries thonières (farine de poisson), tout le poisson débarqué par chaque sous-secteur de la pêche et le poisson importé sont principalement destinés à la consommation humaine.

- La pêche chalutière subit très peu de transformation. Elle est mise sous glace et est consommée fraîche. Elle dépasse rarement le rayon d'Abidjan en raison justement de son état de fraîcheur.
- La pêche sardinière subit un fumage long ou un boucanage. Ces opérations qui reviennent en grande partie aux femmes, se font sur de grands fumoirs généralement faits de fûts déroulés. Les fumoirs sont installés à la périphérie d'Abidjan (Port-Bouet, Vridi, Abobo).
- Le poisson importé est consommé frais pour les espèces dites nobles alors que les pélagiques sont fumés avant leur mise sur le marché.
- Le marché de poisson fumé de Treichville (Abidjan) est le principal point de distribution. Le poisson conditionné dans des sacs ou paniers prend la direction de l'intérieur du pays et des pays sahéliens du nord de la Côte d'Ivoire. La ville de Sassandra est grande pourvoyeuse de poisson fumé (petits pélagiques).

## 4.3 Marchés du poisson

La commercialisation du poisson obéit au même schéma quelle que soit la nature du produit (chalutier, sardinier, artisanal et importé). On rencontre toujours, les mareyeurs grossistes, les demi-grossistes et les détaillants. Pour les produits frais la chaîne de distribution est relativement courte mais elle est relativement longue pour le poisson fumé.

- Pêche industrielle: un grossiste agréé assimilé au mareyeur grossiste participe à la criée. Le poisson est cédé à des demi-grossistes qui le vendent aux détaillants.
- Pêche artisanale: généralement l'épouse du pêcheur ou les épouses des pêcheurs de l'équipage (pêche collective) ou les parents des pêcheurs reçoivent en priorité les produits de la pêche. Pour de petites quantités de poisson dit noble le bénéficiaire se comporte comme un détaillant. Pour des quantités importantes, il devient un grossiste. Il le cède à des demi-grossistes qui sont généralement des acheteurs non résidents qui viennent s'approvisionner pour alimenter des marchés régionaux plus lointains. De ce point de vue, la ville d'Abidjan est très attrayante, les produits de la pêche maritime, lagunaire, continentale et les produits aquacoles y convergent. Pour les petits pélagiques (sardinelle et ethmalose) à fumer, ce sont les épouses ou les parents des pêcheurs qui réalisent ces opérations et vendent le produit transformé soit à un demi-grossiste ou le détaillent directement.
- Poisson importé: il est acquis par les grossistes puis distribué aux demi-grossistes et aux détaillants pour arriver aux consommateurs. Si une partie du poisson est consommée à Abidjan, son état (congelé) favorise son transfert dans les villes de l'intérieur où des entrepôts frigorifiques sont prévus à cet effet. Il se compose de sardinelle, de maquereau et de chinchard qui sont consommés fumés. Alors que le poisson des lagunes et des lacs descend sur Abidjan, le poisson congelé remonte vers l'intérieur du pays. En effet, même les zones de production sont déficitaires en produits halieutiques en raison de l'attraction d'Abidjan et des centres urbains (pouvoir d'achat plus élevé).
- Les produits de la pêche et leurs dérivés destinés au marché international sont très diversifiés (Tableau 28). Cependant, les conserves (thon, sardines et crevettes) constituent le segment le plus dynamique, représentant à elles-seules 67,7 pour cent des exportations, elles sont suivies par le poisson et ses dérivés congelés constitués essentiellement de thon (32,3%). En définitive, le thon et ses dérivés (80%) sont à la base des produits exportés par la Côte d'Ivoire. La

France, l'Espagne, l'Italie et les Pays-Bas sont par ordre d'importance les pays destinataires. Le thon congelé sert de matières premières aux conserveries françaises et espagnoles d'où l'exigence de se conformer aux normes de qualité de l'Union européenne vu que les conserves sont destinées à la consommation humaine.

**Tableau 28: Produits halieutiques d'exportation (2004)**

Type de produits	Type de produits	Quantités (t)	%
Conserves	Conserves et poches de thons	45 139	46,7
	Conserves de maquereaux	72	0,07
	Autres conserves (sardines, crevettes, crabes)	19 364	20
Dérivés du poisson	Peaux de thon	152	0,2
	Farine de poisson	14	0,01
Poisson	Poissons et dérivés congelés	31 269	32,3
	Poissons et dérivés frais ou réfrigérés	140	0,1
	Poissons fumés	453	0,5
	Poissons et dérivés non fumés, non congelés, non vivant ni réfrigérés	101	0,1
<b>Total</b>		<b>96 704</b>	

Source: Projet Fish/2003/02.

## 5. RENDEMENT DU SECTEUR DES PÊCHES

Le secteur des pêches est tributaire de la situation de l'économie globale et subit, en conséquence, les différents chocs politico-économiques. Il est donc effectivement intégré à l'économie nationale sur laquelle il exerce une certaine influence. Mais cette intégration occupe une place relativement faible malgré les réelles potentialités et sa contribution significative à la satisfaction de la demande nationale en protéines animales d'origine aquatique. La Côte d'Ivoire se présente comme un pays au commerce extérieur dynamique mais déficitaire, la demande intérieure étant élevée, la production nationale insuffisante.

### 5.1 Rôle de la pêche dans l'économie nationale

En 2005, la contribution de la pêche au PIB est de 34,2 millions d'USD soit 0,2 pour cent contre 49,6 millions de USD, soit 0,3 pour cent, en 2004 pour la branche production. Une analyse plus détaillée sur la période 1997-1999 (Golé bi *et al.*, 2005) prenant en compte la transformation et la commercialisation indique que ces deux composantes contribuent respectivement pour 0,71 et 0,5 pour cent du PIB, ce qui représente une contribution totale (production, transformation et commercialisation) de 1,5 pour cent à l'économie nationale. Les tendances à la baisse persistante de la production et les effets de la guerre qui ont conduit, en 2005, à la fermeture partielle de l'une des trois conserveries ont eu sans doute des impacts négatifs sur ces indicateurs pour la période 2002-2005.

En 1998 et 1999, la valeur ajoutée totale réalisée sur le commerce du poisson est respectivement de 14,06 millions et 10,9 millions d'USD soit une contribution relative respective de 0,9 et 0,7 pour cent par rapport au PIB. La part de la pêche artisanale dans la pêche totale est de 57,6 pour cent en 1997, 68,1 en 1998 et 47,3 en 1999. Ainsi donc, l'activité liée à la pêche artisanale est de loin la plus importante dans la filière pêche. Elle mériterait une attention toute particulière de la part de l'État.

En terme de contribution absolue, la filière pêche a connu un essor relatif avec un taux de 3,35 pour cent de croissance moyenne annuelle pour l'ensemble de la période 1997-

1999. La période 1995-2000 présente une contribution sensible de la pêche nationale à un rythme moyen annuel de 7,69 pour cent; tandis que pour les périodes 1990-1995 et 2000-2002, on enregistre un fléchissement du rythme d'évolution de la contribution absolue respectivement de 1,9 et de -4,38 pour cent.

La pêche a connu une certaine intégration à l'économie nationale pour la période 1995-2000, mais les déconnexions survenues durant les périodes 1990-1995 et 2000-2002 ont annihilé cet effet positif; la contribution relative passant alors de 2,56 pour cent du PIB en 1990 à seulement 1,54 pour cent en 2002, soit un repli net en moyenne annuelle de 3,82 pour cent pour l'ensemble de la période d'observation. En conséquence, la filière pêche reste faiblement intégrée à l'économie nationale.

Bien que les comptes nationaux ne disposent pas de statistiques sur l'investissement dans la pêche (Golé bi *et al.*, 2005), en se fondant sur les documents comptables des entreprises modernes de pêche, on estime les investissements pour 2001 à 8,6 millions d'USD. Cette valeur est sous-évaluée pour l'ensemble du secteur de la pêche, les investissements réalisés dans le secteur par les artisans-pêcheurs (pirogues, filets, moteurs et accessoires de pêche), par les fumeuses de poisson (fumoirs, claies) et pour la conservation du poisson (chambres froides et entrepôts) étant complètement ignorés. Une meilleure évaluation et une intégration effective de ces éléments dans les comptes de la nation s'imposent aux comptes nationaux.

Dans les faits, les prélèvements existent et se font (droit d'accès à la ressource, taxes de marché et d'exploitation, taxes de port sur les activités d'importation, taxes portuaires, licence de pêche, etc.), mais ils ne sont pas toujours consignés explicitement dans les documents sur la statistique des finances publiques. Golé bi *et al.* (2005) estime à 10 millions d'USD les taxes que l'État prélève en moyenne annuellement dans le secteur halieutique.

## **5.2 Demande de produits halieutiques**

La demande de produits halieutiques comprend la disponibilité de produits pour satisfaire la consommation domestique et les produits destinés aux 3 conserveries de thon. La population ivoirienne était estimée, en 2005, à 19,8 millions d'habitants avec un taux de croissance annuelle de 3,3 pour cent. En tablant sur une consommation par habitant de 12kg/an, la demande de produits halieutiques pour consommation humaine est évaluée à 238 000 tonnes. La demande de poisson pourrait se maintenir durablement à ce niveau en considérant le taux de croissance de la population, la baisse du pouvoir d'achat (tendance à l'appauvrissement général) et le prix relativement élevé des produits carnés d'élevage. Les produits de la pêche demeurent la source de protéines animales la plus accessible à la majorité de la population ivoirienne.

Les demandes des conserveries de thon restent dépendantes de la conjoncture internationale du marché du thon, de la conclusion des Accords de partenariat économiques (APE) entre les États d'Afrique de l'ouest et l'Union européenne (principal marché) et la conformité aux normes sanitaires de plus en plus rigoureuses de l'Union européenne. Vu les performances historiques de ces usines, leur demande peut être estimée à 81 000 tonnes correspondant à leur niveau de 2000.

## **5.3 Offre de produits de la pêche**

La Côte d'Ivoire est réputée pour ne pas être un grand producteur de produits halieutiques en raison de ses faibles potentialités naturelles. L'offre de poisson pour satisfaire sa consommation domestique ne représente que 18,5 pour cent en 2005 (Tableau 29). Cette situation est due à la baisse de production observée depuis 2001.

Pour les conserveries, les importations devraient pouvoir se maintenir à des niveaux satisfaisants tant que les accords de pêche entre la Côte d'Ivoire et l'Union européenne seront maintenus. De plus, les usines Pêche et Froid et la Scodi sont des unités filiales d'entreprises françaises. Elles continueront de bénéficier des apports des thoniers français opérant dans l'Atlantique.

**Tableau 29: Contribution de la pêche nationale à l'offre de produits halieutiques**

Année	Production nationale (t)	Disponibilité apparente (t)	Écart (t)	Contribution de la production nationale (%)
2000	81 523	252 762	171 239	47,6
2001	77 204	184 069	106 865	72,2
2002	70 962	193 512	122 550	57,9
2003	69 770	184 482	114 712	60,8
2004	55 264	243 734	188 470	29,3
2005	43 532	278 463	234 931	18,5

#### 5.4 Commerce des produits de la pêche

Les importations de produits sont constituées de produits de la pêche (poisson congelé) destinés à la consommation humaine et de thon servant de matières premières aux conserveries. En 2005, les pays d'importation sont au nombre de 49, dont 7 totalisent 85,1 pour cent des quantités et 83,3 pour cent de la valeur (Tableau 30). La nette contribution de la Mauritanie (40,9%) et des Pays-Bas (18,7%) sont à souligner. Le maquereau, le chinchard et les sardines congelés atteignent des niveaux de plus de 50 pour cent dans les produits pour la Mauritanie et plus de 73 pour cent pour les Pays-Bas.

**Tableau 30: Pays d'importation des produits de la pêche**

Pays	% Quantité	% Valeur
Mauritanie	40,9	36,4
Pays-Bas	18,7	15,7
France	6,1	9,8
Maroc	5,4	6,6
Sénégal	5,4	6
Belize	4,6	4,3
Guinée	4	4,5
<b>Total</b>	<b>85,1</b>	<b>83,3</b>

Les importations occasionnent une sortie importante de devises, ce qui constitue une contrainte supplémentaire pour un pays en situation de guerre où la création de richesses est fortement contrariée par la destruction d'une partie des moyens de production, par l'insécurité et par le niveau élevé du risque dans le pays. En 2005, la valeur des importations de 214,5 millions d'USD connaît une baisse de 17,8 pour cent par rapport à 2004 consécutivement à la réduction des quantités.

Les exportations portent essentiellement sur les conserves de thon. En 2005, la valeur des exportations était de 108,9 millions d'USD dont 102,5 millions pour les conserves de thon. En fait, l'industrie thonière fournit les recettes d'exportation au secteur des pêches et par conséquent contribue à l'équilibre de la balance commerciale. Cependant, il y a lieu de noter que les effets conjugués du niveau soutenu des importations des produits de la pêche et les contreperformances de l'industrie thonière induisent inévitablement un déficit des balances commerciales des produits de la pêche depuis 2002. Celui-ci a atteint le niveau record de 105,6 millions d'USD en 2005.

## 5.5 La sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire peut s'analyser sous l'angle de la disponibilité apparente des produits de la pêche destinés à la consommation humaine. L'autoconsommation ne fait pas l'objet de relevés statistiques. La production domestique n'est donc pas disponible. La production disponible est celle qui est commercialisée donc celle qui est effectivement vendue. La disponibilité apparente des produits de la pêche (Tableau 7) résulte de l'écart entre la sommation de la production nationale et des importations d'une part et des exportations d'autre part.

La sécurité alimentaire dans la filière pêche s'est partiellement dégradée au cours de la période 2000-2003 entraînant une baisse de la consommation per capita de 54 pour cent. Depuis 2004, on observe un redressement avec le relèvement des importations et l'augmentation de 20 pour cent de la consommation per capita alors que les tendances à la baisse de la production nationale s'accroissent tout comme les exportations. La sécurité alimentaire est donc tributaire de la capacité du pays à importer. Elle est par conséquent fragile en raison de sa dépendance croissante de l'extérieur donc de la disponibilité du poisson sur le marché international.

## 5.6 Emplois

Les statistiques des pêches ne relevant que le nombre de pêcheurs dits professionnels, très peu de données relatives aux pêcheurs occasionnels, à la distribution des intrants de la pêche, à la transformation et à la commercialisation sont disponibles. Le nombre d'emplois générés dans la filière pêche est donc sous-évalué (Tableau 31). Les estimations d'emplois directs évaluées à partir des équipages des unités de production donnent le chiffre de 23 029.

**Tableau 31: Emplois directs estimés dans le secteur de la pêche**

Secteur primaire	Type de pêche	Emplois directs
	Pêche industrielle chalutière	290
	Pêche sardinière	408
	Pêche artisanale maritime	4 729
	Pêche artisanale lagunaire	3 239
	Pêche artisanale continentale	1 296
<b>Total secteur primaire</b>		<b>9 962</b>
<b>Secteur secondaire</b>	Conserveries	13 077
	<b>Total</b>	<b>23 039</b>

Cependant, il est affirmé que la pêche génère environ 70 000 emplois directs (pêcheurs, fumeuses, commerçants, fabricants et réparateurs d'équipements, etc.) et fait vivre près de 400 000 personnes. Bien qu'il soit difficile de dégager des tendances de l'évolution des emplois dans le secteur des pêches, il est aisé de noter que la situation de tension militaro-politique dans laquelle s'est installée la Côte d'Ivoire depuis 1999 a influencé négativement le mouvement des artisans-pêcheurs pour des raisons de sécurité.

## 5.7 Développement rural

La contribution de la pêche au développement rural fait référence à la capacité de la pêche à fournir aux communautés de pêche des moyens d'existence viables (emplois, revenu, accès aux services de santé, d'éducation, de logement, etc.) qui les maintiennent dans le secteur et leur garantissent de meilleures conditions de vie. Il faut noter que les

indicateurs qui permettent d'évaluer la viabilité sociale du secteur de la pêche ne sont pas documentés en matière de statistiques des pêches. Toutefois, des études notent que la relative facilité d'entrée et de sortie dans la pêche artisanale en fait un amortisseur des chocs sociaux. Elle tend à recueillir la main-d'œuvre supplémentaire refoulée par le secteur agricole. En Côte d'Ivoire, il a été observé que les jeunes de la région centrale du pays qui migrent saisonnièrement vers les zones forestières ont dû limiter les flux en raison des difficultés d'accès à la terre et de la tension exacerbée entre eux et les autochtones causées par les conflits fonciers. Le ralentissement du mouvement savane-forêt s'est traduit par un intérêt croissant pour la pêche (cas du lac de Kossou). Dans tous les cas, la viabilité sociale et la contribution de la pêche au développement rural restent à évaluer et le défi de la pauvreté dans les pêches reste à relever.

## **6. MISE EN VALEUR DU SECTEUR DES PÊCHES**

### **6.1 Appuis au secteur des pêches**

#### **Sous-secteur des pêches industrielles maritimes**

Le sous-secteur des pêches industrielles maritimes a bénéficié d'un ensemble d'appuis de la part des pouvoirs publics, à savoir:

- 1995: Rénovation du port de pêche de San-Pédro sur financements japonais et ivoiriens pour un montant de 7 milliards de FCFA. Des équipements ont été fournis pour le développement de la pêche dans la région du sud-ouest.
- Le Centre national des métiers de la pêche de Grand-Lahou a ouvert ses portes en 2002 et a coûté 11,5 milliards de FCFA sur financement espagnol.
- Suppression, depuis 1991, de l'ASDI (Avance sur divers impôts) et de la redevance statistique qui était de 2,5 pour cent, au profit des entreprises de conserverie et d'importation de poisson congelé;
- Abaissement de 5 points (de 40 à 35 %) du taux de l'impôt sur le bénéfice et de la contribution des employeurs sur la masse salariale;
- Exonération de la TVA pour les conserveries;
- Aligement du prix du carburant sur les tarifs des soutes internationales par la détaxe au profit de toutes les unités de pêche.

Les objectifs déclarés de l'allégement fiscal sont de favoriser la modernisation des unités de pêche et d'accroître la compétitivité des conserveries ivoiriennes sur le marché international. L'efficacité de ces mesures n'est pas démontrée puisque les contraintes d'exploitation sont restées exactement les mêmes depuis plus de 10 ans, notamment en ce qui concerne les entreprises industrielles qui en sont les plus grand bénéficiaires. Les navires de pêche industriels restent vétustes et ne peuvent donc pas profiter des accords de pêche entre la Côte d'Ivoire et la Guinée et entre la Côte d'Ivoire et la Guinée Bissau. Ils continuent de fréquenter les fonds de pêche en deçà de 1 mille marin, faisant ainsi obstacle à l'application des dispositions réglementaires en la matière et provoquant de fréquents conflits avec les unités de pêche artisanale.

#### **Sous-secteur de la pêche artisanale**

Des projets ont été initiés pour soutenir les pêches artisanales avec pour objectifs évidents de contribuer à l'accroissement de la production, de rationaliser la gestion des pêches artisanales et d'améliorer le niveau d'équipement des villages de pêche (puits, marchés, pistes de desserte, etc.).

#### **Pêche maritime**

- 1991-1993: le projet atelier de petites constructions navales a été financé par le Fonds d'aide et de coopération (FAC) à concurrence de 140 millions de FCFA et pour une contribution ivoirienne de 12 millions de FCFA. Bien que l'objectif soit de

moderniser les unités de pêche artisanale, les prototypes de bateaux en polyester produits n'ont pu être vulgarisés.

- Le Centre de formation pêche et aquaculture de Jacquville a été mis sur pied dans le cadre du projet d'aquaculture lagunaire (60 millions de FCFA).

### Pêche lagunaire

- 1985-1998: Le Projet de développement de la pêche artisanale en lagune Aby sur financement du FIDA (1,9 milliard) avec une contribution de la Côte d'Ivoire visait à l'amélioration des conditions de vie et de travail des pêcheurs et des fumeuses de poisson, la restauration des ressources halieutiques et la gestion participative du plan d'eau lagunaire.

### Pêche continentale

- Appui au développement de la pêche continentale sur le lac de Kossou dans le cadre de l'aménagement de la vallée du Bandaman dans les années 1970. Il visait à la reconversion des agriculteurs en pêcheurs pour la diversification de leurs sources de revenu.
- 1981-1990: Projet de développement de la pêche artisanale sur le lac de Buyo financé par la Caisse centrale de coopération économique et le gouvernement ivoirien pour un montant de 1,4 milliard de FCFA. Il visait à l'intéressement des pêcheurs autochtones à la pêche par leur formation et leur équipement et l'amélioration des infrastructures (puits, marchés et ouverture de pistes).
- 2003-2007: Financement de 300 millions pour un projet pilote sur la pêche continentale par le Programme régional pour les moyens d'existence durables dans la pêche (PMEDP/FAO) avec pour objectif la réduction de la pauvreté dans les communautés de pêche artisanale.

- 

### Aquaculture

Projets et fermes	Durée	Financement	Objectifs	Montant
<b>Initiatives publiques</b>				
Projet de développement de la pisciculture en milieu rural	1977-1991	PNUD, FAO, UNICEF	Promouvoir, vulgariser et encadrer la pisciculture rurale de tilapia sur toute l'étendue du territoire national (à l'exception du sud du pays)	2,1 milliards de FCFA
Ferme de Natio-Kobadara	1980-1991	CTFT et Côte d'Ivoire	Tester la faisabilité économique et technique, en grandeur nature, de l'élevage de tilapia	
Projet de développement de l'aquaculture lagunaire	1981-1994	CCCE, FAC et Côte d'Ivoire	Développer l'aquaculture lagunaire avec le mâchoiron et le tilapia comme matériel biologique	4,6 milliards de FCFA
Projet piscicole du centre-ouest	1992-1999	AFVP et Côte d'Ivoire	Promouvoir et professionnaliser la pisciculture périurbaine	860 millions de FCFA
Projet de développement rural intégré,	1994-2002	BAD et Côte d'Ivoire	Promouvoir la production intensive de silure et de tilapia	2,7 milliards de FCFA

région, volet pisciculture				
Projet d'appui à la promotion piscicole de l'Est	1996-2003	Coopération technique belge et Côte d'Ivoire	Augmenter la production piscicole dans la région Est	1,18 milliard de FCFA
Projet de développement de la pisciculture artisanale dans le centre-ouest et le sud-ouest	1997-2002	AFD et Côte d'Ivoire	Promouvoir l'installation de pisciculteurs privés	1,71 milliard de FCFA
Opération Jacquenville-Aquaculture	1997-2002	Accord de pêche	Tester et confirmer la viabilité économique de l'aquaculture du mâchoiron	653,7 millions de FCFA
<b>Initiatives privées</b>				
Blohorn aquaculture	1990-1993	Maîtrise des techniques d'élevage de crevettes en bassin		
Société ivoirienne d'aquaculture lagunaire (SIAL)	1990-1995	Production commerciale de mâchoiron		
Nouvelle compagne africaine de reproduction de poisson (N'CARP)	1998 à nos jours	Production commerciale de tilapia		
Société ouest africaine de pisciculture (SOAP)	1998 à nos jours	Production commerciale de tilapia		
Société agro-pastorale de la Mé (SAP la Mé)	1996 à nos jours	Production commerciale de tilapia		

Sources: BNETD/Ressources Animales/Bilan diagnostic pêche.

## 6.2 Obstacles

### Obstacles à la production des pêcheries maritimes

- L'étroitesse du plateau continental ivoirien (10 200 km<sup>2</sup>), la topographie des fonds marins, la faiblesse spatio-temporelle et la variabilité interannuelle des phénomènes de l'upwelling côtier constituent les principales contraintes naturelles qui contraignent la production des pêcheries maritimes:
  - Difficulté d'accès des navires peu spécialisés aux stocks de poisson «lithophile» de la région maritime très escarpée de l'ouest;
  - Forte instabilité des stocks de sardinelles (partagés avec le Ghana et le Togo) qui hypothèquent les rendements des sardiniers.
- La vétusté des navires de pêche industrielle limite l'optimisation de l'exploitation de l'ensemble des ressources halieutiques disponibles dans la ZEE et rend inopérant les accords de pêche conclus avec les pays tiers. Leur faible rayon d'action est la principale source de conflits avec la pêche artisanale (accidents et destruction des filets).

- Le développement du secteur pétrolier ivoirien avec la multiplication des plateformes laisse entrevoir des problèmes de limitation des aires de pêche et de sécurité en mer pour les unités de pêche artisanale.

### **Obstacles à la visibilité de la pêche**

- Le manque d'informations sur le secteur des pêches est une contrainte à la définition des politiques et aux appuis au secteur. La mise en œuvre du SCN93 depuis 1996, qui prend en compte le secteur des activités primaires, secondaires et tertiaires impose aux services en charge des statistiques des pêches d'intégrer de nouvelles variables à documenter afin d'évaluer des indicateurs pertinents tels que:
  - La sécurité alimentaire,
  - Les emplois,
  - La création de la richesse nationale et locale (valeur ajoutée à la production, à la valorisation, à la commercialisation),
  - Les investissements,
  - La contribution aux finances publiques et locales,
  - La contribution à la viabilité sociale du secteur,
  - Etc.

### **Obstacles à la gestion efficiente du secteur**

- La faiblesse du cadre de politique globale de développement des pêches et de l'aquaculture favorise la multiplicité des initiatives sans la nécessaire coordination qui assure à l'ensemble une cohérence globale et dont l'évaluation périodique contribuerait à améliorer l'efficacité des interventions privées et publiques.
- Les contraintes institutionnelles (faiblesse de l'organisation des statistiques, du contrôle, du suivi et de la surveillance des pêches, déficit de coordination de la multiplicité des centres de décision relatifs à la gestion des pêches, faiblesse des liens fonctionnels entre les centres de recherche (CRO et universités) et la Direction des productions halieutiques) et l'absence de cadres formels pour la participation des acteurs à la gestion des ressources halieutiques, et enfin lois et règlements peu adaptés à la gestion d'une pêche aux ressources halieutiques limitées et éprouvée par la détérioration de l'environnement.
- Le faible niveau organisationnel des acteurs de l'ensemble du secteur des pêches limite leur capacité à participer activement à la gestion du secteur.
- La libéralisation du marché européen dans le cadre de l'OMC induira une rude concurrence pour le thon ivoirien sur ce marché. Les accords de partenariat entre les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) et l'Union européenne seront transformés en Accord de partenariat économique (APE) sous-régional avec de nouvelles conditions d'entrée des produits de la pêche sur le marché européen.

### **Obstacles au développement de l'aquaculture**

- L'énorme potentiel de production aquacole (disponibilité et performances zootechniques des matériels biologiques, abondance des ressources en eau, existence de compétences techniques, etc.) peut être compromis par la persistance d'une approche de développement par projet avec un encadrement public pas toujours efficace et les difficultés à trouver une solution viable et durable aux problèmes fonciers.
- Les cinq années (2002-2007) de conflits militaro-politiques ont détruit les infrastructures d'appui (écloseries) et de production aquacole (étangs) dans les parties centre, nord et ouest du pays. D'importants efforts de construction, de réhabilitation et de relance des activités aquacoles seront nécessaires dès la normalisation de la vie sociopolitique.

### 6.3 Perspectives/stratégies de mise en valeur

Dans l'immédiat, les pouvoirs publics s'emploient à donner au secteur des pêches des orientations politiques, des stratégies de développement:

- Élaboration du plan directeur des pêches pour disposer d'un instrument de politique. La finalisation du document nécessiterait probablement l'appui d'une expertise internationale.
- Création en 2005 du Régime d'entreprise franche de transformation des produits halieutiques. Sa mise en œuvre est une réponse pertinente des pouvoirs publics aux perspectives de libéralisation du commerce mondial avec la remise en cause des accords ACP-UE de Cotonou. Le cadre institutionnel et réglementaire est mis en place mais l'opérationnalité du mécanisme mériterait d'être accompagnée.
- Élaboration du programme stratégique national d'appui à la transformation et à la valorisation des produits animaux à travers le projet TCP/IVC/3101 et avec l'appui de la FAO.

### 6.4 Recherche

La Côte d'Ivoire dispose d'un réseau d'instituts de recherche composés de centres de recherche et d'universités qui réalisent d'importants travaux dont le partage des résultats avec la Direction des productions halieutiques est un atout pour la gestion des pêches ivoiriennes.

- Le Centre de recherches océanologiques (CRO) a des missions de recherche en océanographie, sciences halieutiques, biologie marine et lagunaire, aquaculture lagunaire, environnement, etc. Il est impliqué dans l'animation de l'observatoire thonier et participe activement au «Programme Billfish» de l'ICCAT. Il travaille en partenariat avec l'Institut espagnol d'océanographie (IEO) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Il apporte une contribution notable à la connaissance de la pêche thonière de l'Afrique de l'Ouest. Ses avis sont requis par les administrations compétentes pour la définition des politiques et la gestion des ressources halieutiques.
- Le Centre national de recherches agronomiques (CNRA) dispose d'un département de limnologie et de pisciculture. Malheureusement, sa station de Bouaké (centre du pays) a été mise à sac pendant la guerre.
- Les universités de Cocody et d'Abobo-Adjamé ont chacune un département d'hydrobiologie. Elles travaillent en collaboration avec les instituts de recherche.
- L'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire collabore étroitement avec le laboratoire central pour l'hygiène alimentaire et l'agro-industrie (LCHAI) et le laboratoire de pathologie aquacole de Bingerville.

Par ailleurs, ces instituts et centres de recherche participent à la formation du personnel technique.

Toutefois, des efforts de concertation, de coordination et de renforcement des passerelles fonctionnelles entre la recherche halieutique et les administrations des pêches restent à faire par toutes les parties, pour valoriser les résultats pertinents des travaux de recherche au bénéfice de la pêche, de l'aquaculture et de toutes les parties prenantes (industries des pêches, communautés de pêche, administrations des pêches et autres administrations impliquées dans la gestion des pêches, etc.).

### 6.5 Éducation

La Côte d'Ivoire dispose pour le secteur des pêches d'un réseau de centres et d'écoles de formation du personnel technique d'encadrement et des opérateurs privés.

- École régionale de l'agriculture de Bingerville (BTS);
- École forestière du Banco, Abidjan (BTS);

- École forestière de Bouaflé (BTS);
- École supérieure de pêche et pisciculture de Tiébissou (BTS);
- École d'élevage de Bingerville (BTS);
- Centre de formation des métiers de la pêche et de l'aquaculture de Grand-Lahou (BTS);
- Centre de formation pêche et aquaculture de Jacquerville (formation qualifiante);
- Institut national polytechnique de Yamoussoukro (Ingénieur des techniques et ingénieurs de conception);
- Université de Bouaké (DUT);
- Université d'Abobo-Adjamé: Licence, Maîtrise, DEA, Doctorat;
- Université de Cocody: Licence, Maîtrise, DEA Doctorat.

Si la diversité de ces centres de formation constitue un atout, ils gagneraient à être rationalisés pour être davantage complémentaires afin de répondre aux besoins des administrations et des opérateurs privés.

#### **6.6 Aide extérieure**

Le tableau des projets (Pêche et aquaculture) indique que le secteur des pêches connaît un niveau de désinvestissement public et privé qui pourrait amoindrir sa capacité à faire face aux défis de son développement. Sur trois projets signalés, le projet FAO/PMEDP a été clos en mars 2007 et le projet PADERLACS éprouve des difficultés de décaissement.

- Le projet TCP/IVC/3101 pour l'élaboration d'un programme stratégique national d'appui à la transformation et à la valorisation des produits animaux dont l'atelier de validation s'est tenu du 16 au 17 août 2007 à Abidjan.
- Le projet PADERLACS (Projet de développement de la région des lacs) comporte un volet pêche sur le lac de Kossou. Il est financé conjointement par la BOAD (Banque ouest africaine de développement) et la BAD (Banque africaine de développement) et la Côte d'Ivoire. Il faut signaler que la situation de guerre et l'accumulation des arriérés de paiement des services de la dette ont ralenti les décaissements des bailleurs de fonds.
- Le projet FAO/PMEDP «Amélioration de l'environnement politique et institutionnel pour le développement de systèmes de cogestion en pêche continentale au Burkina Faso, au Mali, en Côte d'Ivoire et au Ghana», qui a commencé en 2003 et pris fin en 2006, avec pour objectif d'améliorer les moyens d'existence des communautés de pêche grâce à la mise en place de mécanismes de gestion participative des plans d'eau et à l'intégration des communautés de pêche dans le processus de développement local.

En raison de la situation de guerre, la majorité des projets dans le secteur des pêches et de l'aquaculture sont restés au niveau d'identification. Les institutions extérieures attendent la normalisation de la vie politique, sociale et sécuritaire avant de relancer des programmes d'appui au développement qui ne relèvent pas des situations humanitaires et d'urgence.

### **7. INSTITUTIONS ŒUVRANT DANS LE SECTEUR DES PÊCHES**

Outre le Ministère de la production animale et des ressources halieutiques qui assure la tutelle du secteur des pêches, d'autres institutions y sont également impliquées ou entretiennent des rapports fonctionnels avec le secteur.

## **7.1 Le Ministère de la production animale et des ressources halieutiques**

Le décret n° 2003-102 du 24 avril 2003 créant le Ministère de la production animale et des ressources halieutiques (MIPARH) stipule que celui-ci est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de production animale et de ressources halieutiques. Il est spécifié que 11 établissements sont sous tutelle. Parmi ceux-ci, le Laboratoire national d'appui au développement agricole (LANADA) aux attributions transversales, a en son sein le Laboratoire central pour l'hygiène alimentaire et l'agro-industrie (LCHAI), laboratoire de référence, dont les avis sont requis par l'autorité compétente pour la certification des produits à l'exportation et pour garantir la qualité des produits carnés et halieutiques mis sur le marché pour consommation humaine.

### **Le Ministère comprend:**

- Le cabinet avec un conseiller technique pour la pêche,
- L'inspection générale,
- Le service autonome de la coopération internationale, de la communication et des relations publiques,
- Le service d'inspection et de contrôle sanitaire, vétérinaire aux frontières,
- Dix directions centrales:
  - Direction des affaires administratives et financières,
  - Direction de la planification et des programmes,
  - Direction de la formation et de la vulgarisation,
  - Direction des organisations professionnelles et du crédit,
  - Direction de la gestion et de l'équipement de l'espace pastoral et aquacole,
  - Direction des services vétérinaires,
  - Direction des productions d'élevage,
  - Direction de la nutrition animale et de l'agrostologie,
  - Direction de la transformation et de la valorisation des produits,
  - Direction des productions halieutiques.
- Dix-neuf (19) directions régionales
- Cinquante-huit (58) directions départementales
- Cent soixante-quatorze (174) postes d'élevage et de ressources halieutiques.

### **7.1.1 Direction des productions halieutiques**

La direction des productions halieutiques (DPH) est subdivisée en:

- Sous-direction de la pêche maritime et lagunaire,
- Sous-direction de la pêche continentale,
- Sous-direction de l'aquaculture.

Elle est appuyée par un service administratif et financier et par un service des statistiques.

### **7.1.2 Direction des services vétérinaires et de la qualité**

Elle est l'autorité compétente pour la certification des produits de la pêche destinés à l'exportation. Elle requiert l'avis technique du Laboratoire central pour l'hygiène alimentaire et l'agro-industrie (LCHAI).

### 7.1.3 Laboratoire central pour l'hygiène alimentaire et l'agro-industrie

- Le décret n° 91-760 du 14 novembre 1991 crée et détermine les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Laboratoire national d'appui au développement agricole (LANADA), établissement public à caractère administratif (EPA).
- Le décret est complété par l'arrêté n° 174 du 19 octobre 1992 précisant la liste des organismes regroupés au sein de ladite structure.
- Le décret n° 99-349 du 7 juillet 1999 renouvelle la majeure partie des dispositions précédentes et consolide le rattachement de l'ensemble des laboratoires de recherche ou d'appui au développement et à la promotion des productions animales et végétales en les spécifiant comme intégrés au LANADA. Il confirme son rôle de laboratoire de référence «chargé de fournir aux autorités compétentes les éléments techniques nécessaires à l'exécution de leur mission» notamment en ce qui concerne l'application des textes relatifs à l'hygiène et à la qualité des produits alimentaires.

Cinq laboratoires sont rattachés et intégrés au LANADA, ce sont :

- Le laboratoire central de Bingerville,
- Le laboratoire régional de Bouaké,
- Le laboratoire régional de Korhogo (LRK),
- Le laboratoire de pathologie aquacole, rattaché au laboratoire de Bingerville,
- Le laboratoire central pour l'hygiène alimentaire et l'agro-industrie (LCHAI).

Le laboratoire régional de Korhogo est chargé de l'épidémiologie et de la surveillance des grandes maladies du bétail. Avant la guerre, il était le laboratoire de référence de la sous-région par exemple pour la surveillance de la peste porcine. La crise a occasionné le rapatriement sur Abidjan d'une partie du matériel et du savoir-faire, non sans provoquer des dégâts collatéraux.

Le Laboratoire central pour l'hygiène alimentaire et l'agro-industrie (LCHAI) est un instrument dont s'est doté la Côte d'Ivoire pour respecter ses engagements internationaux et satisfaire aux normes et exigences internationales en matière de mise sur le marché des produits halieutiques transformés et destinés à la consommation humaine. Il a pour mission de:

- Garantir la qualité des denrées alimentaires produites en Côte d'Ivoire, importées ou exportées, par le contrôle de qualité,
- Apporter assistance et conseil aux structures du secteur des pêches dans les domaines de sa compétence.
- Fournir des services aux acteurs économiques notamment: les industries de transformation du thon, les ateliers de mareyage, les unités de traitement des produits.

Les principaux mandats du Laboratoire sont:

- détermination de la qualité hygiénique de quelques produits de consommation courante,
- détermination du niveau de mercure des crustacés du littoral ivoirien,
- détermination du niveau de contamination mercurielle de plusieurs espèces de poisson en fonction des lieux de pêche,
- estimation de l'apport en mercure chez l'ivoirien adulte à partir de sa consommation de poisson,
- appui aux conserveries locales pour la contre expertise pour la recherche de l'histamine dans les produits thoniers,
- réalisation des essais inter-calibration au plan national avec les laboratoires d'entreprise en conformité avec la norme ISO 17025.

Le laboratoire travaille en collaboration avec le laboratoire des sciences et techniques des aliments et la faculté des sciences pharmaceutiques de Cocody dans des domaines d'intérêt commun.

Le laboratoire dispose des services physico-sensoriels, de microbiologie et de chimie. Le contrôle des produits halieutiques représente à lui seul 80 à 90 pour cent de ses activités. Au cours de l'exercice 2004, le laboratoire a enregistré 4 920 demandes d'analyse provenant du secteur halieutique (51%), des services officiels d'inspection (41%) et d'autres clients (8%), les produits halieutiques représentant 73,4 pour cent. Ces échantillons ont permis d'effectuer 29 189 déterminations qui se répartissent comme suit:

- Tests microbiologiques (12 974) soit 46 pour cent,
- Tests physico-sensoriels (12 538) soit 44,5 pour cent,
- Tests physico-chimiques (2 677) soit 9,5 pour cent.

Globalement le taux de non satisfaction des échantillons analysés est inférieur à 8 pour cent. Il concerne principalement la fraîcheur des produits halieutiques, certains paramètres microbiologiques et parfois le taux élevé de mercure dans les produits thoniers.

En 1990, le laboratoire d'hygiène alimentaire a bénéficié d'un don japonais d'un montant de 600 millions de FCFA pour sa rénovation et sa mise à niveau technique.

#### **7.1.4 Le comité d'administration du régime franc**

Par la loi n° 2005-556 du 2 décembre 2005, la Côte d'Ivoire a institué le Régime d'entreprise franche de transformation des produits halieutiques. Deux décrets subséquents ont été pris pour le rendre fonctionnel (décret n° 2006-416 du 22 décembre 2006 fixant les modalités d'application de la loi et décret n° 2006-416 du 22 décembre portant création, organisation et fonctionnement du comité d'administration du régime d'entreprise franche de transformation des produits halieutiques).

Le régime d'entreprise franche est une réponse au défi qui se profile à l'horizon 2008:

- La fin de l'année 2007 marque la fin des accords ACP-Union européenne qui seront remplacés par des Accords de partenariat économique (APE). Les pays ACP perdront un ensemble d'avantages et le marché européen sera davantage libéralisé.
- Les produits de la pêche ivoiriens notamment la conserve de thon affronteront les produits asiatiques sur un marché exigeant (qualité) et fortement concurrentiel. La baisse drastique des droits d'entrée dans l'espace européen sera un handicap sérieux pour la compétitivité des industries thonières ivoiriennes.
- Suite aux crises militaro-politiques successives, la mise en œuvre du régime d'entreprise franche atteste la volonté des pouvoirs publics de relancer l'économie en renforçant de nouveaux espaces de création de la richesse nationale.

#### **Il a pour objectif de:**

- Promouvoir les exportations de produits de la pêche ayant subi une transformation à caractère industriel,
- Favoriser la création d'emplois directs et indirects,
- Accroître la compétitivité et la rentabilité des industries locales de transformation des produits de la pêche, notamment les conserveries,
- Favoriser les investissements dans le secteur de la transformation industrielle des produits de la pêche,
- Favoriser le transfert de technologie.

Les entreprises soumises à l'obtention préalable d'un agrément doivent réaliser au minimum 90 pour cent de leur chiffre d'affaire à l'exportation. Elles bénéficient d'avantages substantiels tels que:

- Exonération de tout impôt ou taxe, des droits et taxes à l'importation et à l'exportation, sur tous les biens, services et équipements destinés exclusivement à leurs activités.
- Accès des capitaux au marché local.
- Ouverture de comptes en devises et liberté de change, de transfert de bénéfice et rapatriement du capital dans le respect des textes en vigueur.
- Accès à des tarifs préférentiels pour l'eau, l'électricité, le téléphone, le carburant et les lubrifiants fournis par les services publics et parapublics.

L'administration du régime d'entreprise franche de transformation des produits halieutiques est confiée à un comité d'administration du Régime franc (CARF), animé par un secrétariat exécutif dont les membres sont nommés et en poste.

## 7.2 Autres institutions impliquées dans la gestion de la pêche

Outre les institutions de recherche, universités et laboratoire (voir para. 6.4), trois autres institutions de l'État sont impliquées dans la surveillance des pêches.

- La marine nationale qui dépend du Ministère de la défense a pour mission de maintenir la souveraineté de l'État sur son domaine maritime.
- Les Affaires maritimes qui relèvent du Ministère des transports ont mission de vérifier la conformité des documents de bord et l'immatriculation des navires, le respect des conditions d'emploi du personnel embarqué, la sécurité à bord. Ses agents sont assermentés avec droit de verbalisation, d'inspection et de contrôle des opérations de pêche.
- Les douanes qui relèvent du Ministère de l'économie et des finances contrôlent les produits de la pêche importés et exportés.
- Le Centre Ivoirien anti-pollution (CIAPOL) pour la préservation des milieux aquatiques.
- Les Ministères du commerce et de l'industrie interviennent dans le secteur de la pêche pour les aspects relevant de leurs domaines de compétence.

Ce dispositif institutionnel, bien que contribuant à créer les conditions les meilleures pour permettre à l'État d'encadrer le secteur des pêches, souffre de la difficulté de coordination de leurs interventions sur le terrain. Chacune des administrations reste jalouse de ses prérogatives et elles ne sont toujours pas disposées à promouvoir la collaboration intersectorielle.

- Le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole (FIRCA), dont l'intervention n'est pas spécifique au secteur de la pêche, a intégré la pêche dans son portefeuille de projets. Les acteurs de la pêche sont membres de son conseil d'administration.
- Le Fonds de développement de la formation professionnelle (FDFP) a financé plusieurs projets au profit des communautés de pêche artisanale.

Ces deux dernières institutions peuvent être considérées comme des institutions d'appui au secteur des pêches.

## 7.3 Organisations régionales et internationales des pêches

La Côte d'Ivoire a adhéré à la FAO et à ses organisations subsidiaires.

- La Côte d'Ivoire est membre de la commission internationale sur la conservation des thonidés de l'Atlantique connue sous le sigle anglais **ICCAT**.
- La Côte d'Ivoire fait partie des 20 membres africains du Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (**COPACE**). Elle participe régulièrement aux sessions du sous-comité scientifique et aux activités des groupes de travail (petits pélagiques, démersaux et pêche artisanale).

- Elle est présente aux sessions du Comité des pêches continentales pour l’Afrique **(CPCA)**.
- Elle est également membre de la commission baleinière internationale.
- La Côte d’Ivoire est membre fondatrice de la Commission sous-régionale des pêches pour la partie centre-ouest du golfe de Guinée dont elle assure actuellement le secrétariat exécutif.
- La Côte d’Ivoire assure la présidence du COMHAFAT.
- Elle est membre de la CEDEAO et de l’UEMOA dont les politiques agricoles ont un volet pêche et aquaculture. Les politiques agricoles des pays des organisations sous-régionales telles que l’Union économique et monétaire ouest africaine **(UEMOA)** et la Commission économique des États de l’Afrique de l’Ouest **(CEDEAO)** dont la Côte d’Ivoire est membre ont des volets pêche.
- En matière de pêche et d’aquaculture, les partenaires de la Côte d’Ivoire restent: la FAO, la BAD, le FIDA, la coopération japonaise (JICA), la coopération belge, et la coopération française.

## 8. CADRE JURIDIQUE

Depuis l’indépendance de la Côte d’Ivoire le 07 août 2007, un ensemble de lois et de règlements a été adopté pour la gestion du secteur des pêches. Certain(e)s sont de portée générale (code de l’eau et code de l’environnement) et d’autres sont spécifiques à la pêche. De 1956 à 2006, 10 lois, 13 décrets, 24 arrêtés, 7 circulaires et 6 décisions ont été dénombrés.

### 8.1 Les lois

**Tableau 32: Récapitulatif des lois**

<b>Lois</b>	<b>Brève description</b>
Loi n° 2005-556 du 02 décembre 2005 instituant le régime d’entreprise franche de transformation des produits de la pêche.	Vise à améliorer la compétitivité des produits de la pêche transformés et fixe les conditions d’éligibilité en qualité d’entreprises franches ainsi que les obligations.
Loi n° 2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition des compétences de l’État aux collectivités territoriales.	Consacre le transfert de 16 domaines de compétence aux collectivités territoriales dont la gestion des ressources naturelles et des eaux continentales.
Loi n° 98-755 du 23 décembre 1998 portant Code de l’eau.	Son champ d’application porte sur le régime juridique des eaux, des aménagements et des ouvrages hydrauliques, le régime de protection et de gestion des eaux.
Le Code de l’eau: adopté le 16 décembre 1998.	Vise à la préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides, à la protection contre toute forme de pollution et la restauration des eaux de surface, de mer territoriale et des eaux souterraines et à la valorisation de l’eau comme ressource économique et sa répartition de manière à concilier les différents usages et les

	différentes activités.
Le Code de l'environnement de 1996.	Visé à la protection des sols, des sous-sols, des sites, des paysages, des monuments nationaux, des formations végétales, de la faune et de la flore; à l'établissement des principes fondamentaux de gestion et de protection de l'environnement afin de valoriser les ressources naturelles et lutter contre toutes sortes de pollution et nuisances; à l'amélioration des conditions de vie des différents types de population dans le respect de l'équilibre avec le milieu; à la création des conditions pour une utilisation rationnelle et durable des ressources.
Loi n° 97-766 du 03 octobre 1996 portant Code de l'environnement.	C'est une loi de veille environnementale. Les activités de pêche doivent maintenir l'équilibre environnemental. Les populations sont invitées à s'investir dans la protection de l'environnement. Elle adopte le principe du pollueur payeur.
Loi n° 86-478 du 1 <sup>er</sup> juillet 1986 portant réglementation de la pêche.	Fixe les conditions de l'exercice de la pêche et renforce le pouvoir de police pêche.
Loi n° 77-926 du 17 novembre 1977 portant délimitation des zones maritimes placées sous la juridiction nationale de la République de Côte d'Ivoire.	Précise les limites de la mer territoriale et de la ZEE.
Loi n° 61-349 du 9 novembre 1967 portant code de la marine marchande.	Définit la pêche et les conditions de son exercice en mer, dans les parties salées des fleuves et des canaux.
Loi n° 60-343 du 28 octobre 1960 relative à la naturalisation et à l'immatriculation des navires 2005-556 du 02 décembre 2005 instituant le régime d'entreprise franche de transformation des produits.	Fixe les conditions de la naturalisation et fait obligation de donner un nom au navire naturalisé, par la suite tout changement de nom doit être soumis à l'autorisation de l'autorité compétente.

## 8.2 Les règlements

Les règlements (décrets, arrêtés, circulaires et décisions) sont nombreux et ne peuvent pas tous être énumérés ici mais les plus récents peuvent faire l'objet d'une brève description. Ils sont classés en trois catégories, à savoir: (i) gestion des ressources halieutiques, (ii) commercialisation des produits de la pêche, (iii) contrôle de la salubrité et de la qualité des produits halieutiques, (iv) transformation des produits halieutiques, (v) taxes et redevances, (vi) sécurité et (vii) pêche et loisirs.

- **Gestion des ressources halieutiques**

- Depuis 1966, le décret 66-399 du 13 septembre 1966 modifié par le décret 67-47 du 2 février 1967 et par le décret 82-956 du 22 octobre 1982 crée un comité consultatif des pêches qu'il est important de revisiter en ces moments de promotion de la gestion participative des ressources halieutiques.
- Quatre circulaires de 1983 (CIR 1, 2, 3, et 4/MPA/DPML du 23 avril 1983) ont pour objet le contingentement des engins collectifs de pêche lagunaire, l'interdiction de la pêche à l'explosif et aux produits toxiques ou enivrant, l'interdiction de la pêche au chalut à moins d'un mille des côtes et les modalités d'utilisation de certains engins de pêche à l'intérieur du premier mille le long du littoral et dans les lagunes.
- Arrêté ministériel 31-MPA/DPML du 16 septembre 1983 prohibant la pêche au chalut à moins d'un mille des côtes.

Ces circulaires furent une réponse circonstancielle à une situation de conflits en rapport avec les engins dont on tente de réglementer l'usage. Ces dispositions ne s'intègrent pas toujours dans un plan de gestion des ressources halieutiques à long terme.

- Les Décisions SP 13/SP-TIAP du 3 juin 1997 et SP 13/SP-AD du 20 juin 1997 portant réglementation de la pêche sur la lagune Aby sont des décisions prises au niveau local en application d'un plan de gestion de la lagune Aby mais qui sont restées de faible portée en raison de son niveau (micro) d'application.

- **Commercialisation des produits de la pêche**

- Décret n° 93-312 du 11 mars 1993 fixant les conditions des professions liées au commerce des denrées animales et d'origine animale destinées à la consommation humaine.
- Décret n° 67-16 du 11 janvier 1967 interdisant la commercialisation en Côte d'Ivoire de certaines espèces de poissons vénéneux.
- Décret n° 66-401 du 13 septembre 1966 fixant les conditions de vente du poisson pêché par les navires océanographiques et navires écoles de la Côte d'Ivoire.
- Arrêté ministériel 602/MPA-Cab du 22 août 1961 fixant de nouvelles modalités de vente du poisson au port de pêche d'Abidjan.

- **Contrôle de la salubrité et de la qualité des produits halieutiques**

- Arrêté ministériel 017/MIPRAH du 19 mai 2006 fixant les pratiques d'exercice de la police sanitaire aux frontières,
- Circulaire n° 1878/MIPRH du 11 septembre 2006 relative aux mesures conservatoires et d'urgence à mettre en œuvre pour protéger les consommateurs d'une intoxication liée à la pollution des sites d'élevage,
- Arrêtés ministériels n° 114, 116 et 117 du 8 juillet 1996 relatifs aux conditions d'hygiène applicables à bord des navires, celui relatif aux critères microbiologiques et chimiques applicables aux produits de la pêche destinés à la consommation humaine et relatif à la qualité des eaux utilisées dans les établissements de produits de la pêche.

- **Transformation des produits halieutiques**

- Arrêté ministériel n° 114 du 8 juillet 1996 portant réglementation des conditions d'hygiène applicables à bord des navires de pêche.

- **Taxes et redevances**

- Arrêté ministériel n° 009/MIPRAH du 02 juillet 2003 portant fixation de redevances sanitaires vétérinaires destinées au financement du contrôle officiel et des inspections sanitaires et qualitatives des denrées animales et d'origine animale.
- Arrêté ministériel 087/MDR/DP du 4 février 1985 portant fixation des taxes relatives à la pêche professionnelle sur les eaux intérieures du domaine public.
- Décret n° 60-203 du 27 juillet 1960 portant approbation des taxes locales de péage au profit du port d'Abidjan.

- **Sécurité**

- Décision n° 1796 TP/MM du 25 octobre 1968 portant réglementation du contrôle de coque et de matériel d'armement des navires de pêche ivoiriens.
- Arrêté ministériel n° 1639 TP/MM du 26 novembre 1966 relatif à l'embarquement à bord des bateaux de pêche d'appareils radiotéléphoniques.

- **Pêche et loisirs**

- Arrêté interministériel 377/MET/MPA du 26 août 1974 portant création d'un centre de pêche sportive en Côte d'Ivoire.

Il apparaît évidemment que la majorité des textes (lois et règlements) sont relativement vieux et peu adaptés à la situation actuelle des pêches (production, transformation, commercialisation et conditions sanitaires). La loi sur les pêches de 1986 n'a jamais eu de textes d'application jusqu'à ce qu'une nouvelle mouture de loi soit élaborée qui prenne en compte les dispositions pertinentes du Code de conduite pour une pêche responsable. Cette nouvelle loi (à voter) offre de nouvelles perspectives en termes d'instruments de gestion de la pêche.

## **CONCLUSION**

Le secteur des pêches dans l'économie nationale est sous évalué à cause des instruments utilisés pour son évaluation. Avec la SCN 68, c'est le segment production qui sert au calcul, sa contribution au PIB est à l'heure actuelle de 0,2 pour cent. Avec la SCN 93, de nouveaux instruments d'évaluation qui prennent en compte l'ensemble de la filière (production, transformation, commercialisation) aident à une meilleure évaluation et intégration de l'ensemble des valeurs ajoutées créées par le segment. Avec l'appui et la méthode mise au point par le PMEDP (intégrant la SCN et un supplément de paramètres), le calcul de la contribution de la pêche au PIB est de 1,5 pour cent. Cependant, le niveau de précision recherché requiert un nombre relativement élevé de paramètres à documenter que les services des pêches ne sont pas toujours en mesure de collecter et de rendre fiables. Or, il apparaît indispensable que la visibilité de la pêche soit mise en évidence dans l'économie nationale, ce qui contribuerait à la définition d'une meilleure politique et à des appuis budgétaires plus favorables au secteur des pêches et de l'aquaculture.

La Côte d'Ivoire correspond au profil d'un pays ayant un commerce extérieur dynamique, mais déficitaire, étant donnée l'importance de la demande intérieure en poisson. Toutes les tendances à la baisse semblent être provoquées, entretenues ou accélérées par la situation de tension et de conflits militaro-politiques régnant depuis 1999, ces conditions ayant compromis la création de richesses. Malgré cet environnement peu reluisant, il y a

lieu de noter quelques signes d'encouragement qui viennent du secteur privé et des pouvoirs publics:

- La flotte chalutière s'est enrichie depuis 2005 de l'arrivée de 8 nouveaux navires dont le niveau de compétence pourrait contribuer à explorer des zones de pêche comme celles de l'ouest qui sont réputées difficiles. Il est vrai que les ressources halieutiques ivoiriennes restent naturellement limitées mais des stocks de poisson «lithophile» sont encore sous-exploités.
- Au niveau des pouvoirs publics, le régime d'entreprise franche de transformation des produits halieutiques, atteste la volonté d'améliorer la compétitivité de l'industrie halieutique ivoirienne et d'outiller celle-ci afin de lui permettre d'acquérir une place sur les marchés concurrentiels de l'Union européenne.
- L'élaboration d'un document de politique des pêches et de l'aquaculture apportera plus de clarté et de lisibilité aux interventions du secteur privé et du secteur public et des partenaires au développement et servira de cadre pour de nouveaux investissements. Le niveau de désinvestissement actuel dans le secteur des pêches peut être une contrainte à la gestion durable des ressources halieutiques. Enfin, c'est une opportunité pour y inclure les principes pertinents du Code de conduite pour une pêche responsable.
- La reconduction de l'accord de pêche entre la Côte d'Ivoire et l'Union européenne procure des ressources financières au budget de l'État, il contribue au financement des actions ciblées en faveur de la pêche et de la recherche halieutique et soutient l'industrie thonière ivoirienne dont le rapide relèvement contribuerait à l'amélioration de la balance commerciale.

La balance commerciale des produits de la pêche s'est énormément détériorée ces dernières années, son nouvel équilibre dépendra en grande partie de la relance de la pêche artisanale (maritime, lagunaire et continentale) aux potentialités encore insuffisamment exploitées et de l'attention particulière à accorder à la nouvelle dynamique dans la pêche chalutière (orientation vers les ressources peu exploitées).

La pêche a un ensemble de défis à relever dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la création d'emplois, de la création d'une richesse nationale, et de la viabilité sociale.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

**BNETD (2005).** Étude prospective pour la relance du secteur pêche et aquaculture en Côte d'Ivoire, période de 1990 à 2000. Volet bilan diagnostic. 153p.

**Direction des productions halieutiques. 2005.** Annuaire des Statistiques de l'Aquaculture et de pêches - Ministère de la production animale et des ressources halieutiques.

**Direction des productions halieutiques. 2004.** Annuaire des statistiques de l'aquaculture et des pêches, Ministère de la production animale et des ressources halieutiques.

**Direction des productions halieutiques. 2003.** Annuaire des statistiques de l'aquaculture et des pêches, Ministère de la production animale et des ressources halieutiques.

**Golé, bi; Golé, G.; Koffi, K. J. et Dadi, S.G. 2005.** Contribution socio-économique de la pêche artisanale en Côte d'Ivoire, 49 p.

**Kébé, M. et Tallec, F. 2005.** Évaluation de la contribution socio-économique du secteur des pêches à l'économie nationale en Afrique de l'Ouest et du Centre. Analyse et synthèse de 8 études nationales, 24 p.

**Ministère de l'économie et des finances. 2007.** La Côte d'Ivoire en chiffre, édition 2007, 222 p.

**Projet Fish/2003/02. 2004.** Contrat cadre pour la réalisation d'évaluation, d'études d'impacts et de suivi concernant les accords de partenariat dans le domaine de la pêche conclus entre la Communauté et les pays tiers. Convention spécifiques (02): Côte d'Ivoire. Étude du secteur de la pêche en Côte d'Ivoire et analyse ex-ante du protocole 2004-2007. 149p.

**Schneider, W.** 1992. Fiches FAO d'identification des espèces pour les besoins de la pêche. Guide de terrain des ressources maritimes commerciales du golfe de Guinée. 268p.

**Shep, H. et Gadji, A.** 2007. Élaboration et diffusion d'un recueil de textes réglementaires sur la pêche et l'aquaculture. Ministère de la production animale et des ressources halieutiques.

**Traore, K. et Konan, L.** 1989. Caractéristiques biologiques et écologiques du peuplement ichtyologique du lac de Buyo. 241 p.